3.

MOTION

FAITE

LE 16 DÉCEMBRE 1796,

DANS la Chambre des Communes du Parlement de la Grande-Bretagne,

EN FAVEUR

DU GÉNÉRAL LA FAYETTE

ET

DE SES COMPAGNONS D'INFORTUNE;

PAR LE TRÈS-HONORABLE

GÉNÉRAL FITZPATRICK,

Conseiller privé de S. M. B., etc. etc.

SUIVIE

DES DISCOURS de MM. PITT, FOX, WILBERFORCE, SHERIDAN, GREY, WINDHAM, etc.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL D'ÉCONOMIE PUBLIQUE, DE MORALE ET DE POLITIQUE, rue de Buffault, n.° 499.

AN V. — 1797.

AVERTISSEMENT

DU

TRADUCTEUR.

JE ne dissimulerai pas (car quel autre motif m'eût fait entreprendre cette traduction ?) que je prends un vif intérêt aux infortunés prisonniers qui ont été l'objet de la motion du général FITZPATRICK, quoique la plupart me soient inconnus même de vue. J'étois à Londres lorsque cette motion a été annoncée, et j'ai différé mon départ de plusieurs jours, pour assister à un débat auquel j'attachois tout-à-la fois l'intérêt d'un sentiment particulier et l'importance d'une question publique. Je ne me rappelle pas avoir jamais entendu un discours qui ait produit une impression plus profonde, plus douce, plus honorable pour l'auditoire comme pour l'orateur, enfin plus générale que celle dont M. FITZPATRICK a rempli ce jour-là toute la Chambre des Communes Britanniques.

Le général FITZPATRICK est, sous tous les rapports, un des membres le plus distingués du parlement anglais. Illustre par la noblesse et l'antiquité de son origine, frère cadet d'un pair de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, il a suivi la carrière des armes, où il a été marquant dès sa première jeunesse. Il a fait la guerre d'Amérique dans l'armée de ce célèbre lord *Cornwallis*, moins heureux sur les bords de l'*Ohio* que sur ceux du *Gange*, dont le marquis DE LA FAYETTE a eu l'honneur de recevoir l'épée, à la tête d'une armée Américaine victorieuse. Il n'y eut pas alors

un seul officier anglais, auquel le jeune vainqueur français ne prodiguât tous les traitemens généreux qu'il en auroit obtenus lui-même, si la chance des armes eût été contraire. Aujourd'hui, du sein de l'Angleterre victorieuse, le général FITZPATRICK a voulu acquitter la dette de la générosité anglaise, en venant au secours de LA FAYETTE, fait prisonnier à son tour, mais pris avec moins de loyauté, il faut en convenir, et traité avec moins de noblesse. A partir de cette seule circonstance, il y a déja, dans le procédé du guerrier britannique, quelque chose d'élevé, de sensible et de chevaleresque, qui saisit d'admiration et d'attendrissement.

Mais le caractère public et législatif de ce même guerrier vient encore ajouter un nouveau lustre à son caractère privé et à sa loyauté d'armes. Sage, mais inébranlable ami de la liberté, invariablement attaché à la constitution de son pays ; d'une fidélité religieuse dans ses amitiés ; doué, pour lui appliquer ses propres expressions, d'une *sensibilité expansive*, qui partout l'attache aux droits et au bonheur du genre humain, qui partout lui présente comme également détestables et la tyrannie qui opprime les peuples, et la sédition qui les déchire ; tels sont les principaux traits du caractère qu'a déployé constamment le général FITZPATRICK, soit comme membre des Communes anglaises, soit comme membre du gouvernement lorsqu'il a occupé le ministère de la guerre. Cette réunion précieuse de principes et de sentimens se retrouvera dans chaque ligne de la *motion* qu'on va lire.

Il seroit téméraire à un étranger de prétendre apprécier, dans tous ses rapports, le mérite oratoire de ce discours : on verra ce qu'en ont pensé les grands maîtres que renferme le Parlement anglais dans l'un et l'autre parti ; on verra

l'opinion qu'a prononcée le public en général. Mais ce qui se juge sur les mêmes règles dans toutes les langues, c'est la disposition du sujet, la clarté de l'exposition, la gradation de l'intérêt, la sagesse en même-temps que l'élévation de la pensée, la force de l'argument en même-temps que la mesure de l'expression, tantôt le charme entraînant de la sensibilité ; tantôt l'émotion brûlante de la douleur ou de l'indignation, c'est en un mot quelque chose de doux et de fort, de pur et de grand, de simple et de sublime, qui impriment à cet ouvrage un cachet particulier.

Les différens discours auxquels la motion a donné lieu, se sont ressentis de la première impulsion. Jamais *Charles* Fox n'a été plus *Démosthénien*. Les adversaires de M. *Sheridan* ont dû dire de lui ce que Démosthène disoit de Phocion : *c'est la coignée de nos harangues*. Il est impossible de ne pas payer un tribut d'estime et de respect à la noble modération avec laquelle M. Pitt a répondu au général Fitzpatrick, à la sensibilité qu'il a exprimée pour les victimes du malheur, et aux déclarations loyales par lesquelles il a évidemment voulu remplir le but d'une proposition, dont il ne croyoit pas pouvoir adopter la forme. Son ami intime M. *Wilberforce* a produit tout l'effet auquel ses douces vertus, sa religieuse humanité, et sa haute considération lui donnoient droit. Il seroit à souhaiter que parmi les autres *amis* du premier ministre aucun ne se fût écarté de la leçon et de l'exemple qu'il avoit donnés. On n'auroit pas à gémir d'avoir vu, dans cette occasion, s'éclipser totalement une réputation qui avoit brillé pendant quelques instans, et s'avilir sans retour un caractère qu'on s'étoit plu à estimer.

Une apologie sur l'infériorité inévitable de cette traduction, comparée à l'original, seroit déplacée. Ceci est un travail de conscience, et non une production d'amour propre.

J'aurois voulu pouvoir rendre tous ces différens discours comme je les ai sentis en les entendant proférer : j'en aurai au moins donné une idée.

Au reste, avant de sortir de la Chambre des Communes, j'avois déja formé la résolution de faire connoître ce débat sur le continent, aussitôt que j'y serois rendu. Je me suis donc muni, avant mon départ, de tous les *papiers* ministériels, anti-ministériels, et impartiaux, qui ont rendu compte de cette séance. J'ai été assez heureux pour pouvoir emporter avec eux des notes très-particulières, et de la plus respectable authenticité. C'est sur cette collection de documens que j'ai fait ma traduction, les comparant l'un avec l'autre; regardant comme un devoir de m'adresser, pour les discours de chaque parti, à ses *papiers* affidés; pour M. *Pitt* et M. *Wyndham*, au *Sun*, au *True-Briton*, au *Times*; pour MM. *Fitzpatrick*, *Fox*, *Sheridan*, au *Morning Chronicle*, au *Morning Post*, etc. recourant, en cas de contradiction ou de lacune, au *Star*, au *Morning Herald*, à l'*Oracle*, enfin à ma mémoire qui est bonne, et à mes notes qui étoient exactes.

O. M.

Hambourg,
le 28 Décembre 1796.

MOTION

DU TRÈS-HONORABLE

GÉNÉRAL FITZPATRICK,

etc. etc.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi 16 Décembre 1796.

Le très-honorable général FITZPATRICK s'est levé pour faire la motion qu'il avoit annoncée, et a parlé comme il suit.

MONSIEUR L'ORATEUR*,

LA révolution française est un événement si grand, si prodigieux, qu'aucune circonstance, ayant avec elle une connexion immédiate ou lointaine, n'est sans un dégré quel-

* Personne n'ignore qu'entr'autres règlemens que le Parlement anglais a eu la sagesse d'adopter, pour préserver ses débats des excès de l'amertume et de l'oubli de toute modération, les membres qui portent la parole sont obligés de s'adresser toujours à *l'orateur* qui préside la chambre, et ne peuvent jamais se parler directement les uns aux autres.

conque d'influence sur les intérêts et la politique des autres nations : mais elle affecte bien plus spécialement encore les intérêts des peuples qui se sont trouvés par elle entraînés à la guerre. L'objet que je viens soumettre à la délibération de la chambre ne peut donc pas, au moins dans mon opinion, être considéré comme étranger ni à la connoissance ni à la jurisdiction du Parlement Britannique.

Il y a maintenant près de trois ans que, dans la dernière Chambre des Communes, j'ai fait la motion de présenter à SA MAJESTÉ une adresse, la suppliant d'employer, auprès d'une puissance alors notre alliée, sa bienfaisante intervention, pour obtenir au moins quelque adoucissement à l'injuste et cruel traitement qu'éprouvoient plusieurs membres distingués *de l'assemblée nationale constituante* de France, jettés non par les chances de la guerre, mais par une des crises orageuses de ces derniers temps, entre les mains des puissances liguées contre la nation française.

Les membres dont je parle étoient le général LA FAYETTE, et deux autres personnages respectables *, alors languissant dans les prisons de notre allié LE ROI DE PRUSSE; aujourd'hui (selon mes informations, et je suis bien informé,) éprouvant une destinée plus rigoureuse encore

* MM. *De la Tour-Maubourg* et *Bureau de Puzy*.

dans les cachots d'un autre de nos alliés, L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Ayant, à cette époque, jugé nécessaire de m'étendre assez au long sur la conduite de ces personnes infortunées, je puis éviter à la chambre une répétition de faits, qui d'ailleurs sont aujourd'hui généralement connus, et que trop d'événemens ultérieurs ont éclaircis à l'honneur de ces mêmes personnes et à la confusion de leurs détracteurs. Je me contenterai d'une seule remarque : c'est que tous ceux qui ont eu assez de force d'esprit pour se dérober à cette contagion trop générale des préjugés et de la violence, tous ceux qui ont pu, d'un œil juste et impartial, fixer et suivre la révolution française dans ses commencemens et dans ses progrès, n'y ont jamais rencontré un instant qui ébranlât leur opinion sur la pûreté de ces personnes et sur la droiture de leurs intentions.

Pour déterminer la dernière chambre des communes à adopter ma motion, je faisois valoir auprès d'elle les deux motifs réunis de *la politique* et de *l'humanité*. On me dira peut-être qu'aujourd'hui que les circonstances sont totalement changées dans l'intérieur de la France, la raison politique se trouve bien foible. S'il étoit vrai, ce que je suis loin d'admettre, qu'elle fût atténuée à ce point, au moins ce qu'auroit pu perdre le *premier* de mes motifs seroit-il plus

que compensé par tout ce qu'ont dû ajouter au *second* et le laps du temps et l'aggravation des cruautés accumulées sur ces illustres patients. Mais, ou je suis la dupe d'une étrange erreur, ou lorsque les plus grandes questions de l'économie sociale s'agitent de toutes parts, lorsque la nature des circonstances et l'esprit du siècle font de ces grands intérêts l'objet de la contemplation universelle de tous les peuples civilisés, ceux-là sont bien imprudens, ceux-là sont bien ennemis d'eux-mêmes, aux yeux d'une sage *politique*, qui, desirant faire pencher la balance en faveur des formes monarchiques, présentent incessamment au monde, dans le cœur d'une monarchie, l'exemple, chaque jour renouvellé, d'une oppression, d'une barbarie, qui ne peuvent manquer d'imprimer dans toutes les ames l'aversion du gouvernement quelconque, par lequel de tels actes sont autorisés.

Je me souviens que, dans le dernier Parlement, un de mes amis *, traçant, avec le génie qui le caractérise, une frapante et mélancolique peinture du déclin général qu'il croyoit observer dans l'esprit de ce pays, y remarquoit une circonstance particulière, bien différente des symptômes ordinaires que l'histoire nous montre dans tous les états ainsi déclinans. *Partout*,

* M. Sheridan.

disoit-il, *se fait sentir la décadence, si ce n'est l'entière extinction de toute vertu publique; et cependant à aucune époque la nation n'a été honorée par des exemples plus nombreux et plus éclatans de toutes les vertus privées.* J'avouerai que, dans le premier moment, le dernier trait du tableau me parut admettre quelque doute, et que les motifs qui avoient inspiré cette persuasion à mon honorable ami ne vinrent pas d'abord s'offrir à ma pensée. Mais bientôt la justesse de son observation toute entière me fut démontrée par le sort de la motion que je renouvelle aujourd'hui. Au premier mot que je proférai dans l'enceinte de ces murs sur l'intérêt que j'y défends encore, l'humanité, la sensibilité sympathisèrent avec moi de toutes parts: il n'y eut qu'un cri, et ce fut un cri d'horreur, contre une si détestable tyrannie. Mais lorsque, encouragé par ces flatteuses apparences, j'eus fait une proposition formelle, n'ayant d'autre but que de rendre efficace ce sentiment de bienveillance universelle, à peine le ministre eut-il fait un pas à l'encontre de ce mouvement généreux, que l'humanité recula. A peine eut-il dit un mot de désapprobation, que l'humanité se tut. Toutes ces *vertus privées*, qui, peu de jours auparavant, avoient eu une action si déterminée et une voix si sonore, s'abymèrent en un clin d'œil dans le silence et le néant. La motion

fut rejettée par une majorité considérable ; la plupart de ceux qui la composoient ayant, comme *individus privés*, exprimé leur détestation intime pour cette même oppression, que, comme *hommes publics*, ils sanctionnoient par leur suffrage légal.

En cherchant à justifier son opposition, le ministre ne tenta ni de défendre, ni même de pallier l'énorme iniquité que j'avois dénoncée ; car il savoit que la plûpart de ceux qui alloient le suivre reculeroient avec horreur, s'il leur présentoit un pareil but. Un seul membre, un seul dans toute la chambre*, osa s'abandonner en résistant à la motion. Mais cet homme extraordinaire employoit alors tout le pouvoir et tout l'éclat de ses talens à soutenir des doctrines si sauvages et si exotiques (doctrines aujourd'hui abandonnées, qui ne pouvoient pas long-temps se défendre et dont le souvenir pèsera long-temps sur ceux qui les ont encouragées) ; les passions de cet homme avoient tant d'empire, et son art tant de séduction, il accoutumoit tellement l'esprit aux préjugés et la raison aux excès, que je suis fondé à espérer que le succès qu'il eut dans cette circonstance fut encore une de ces occasions, où, par la magie de son éloquence, il entraîna nos prédécesseurs dans une

*. M. Burke.

conduite que nous nous garderons bien d'imiter.

Quoi qu'il en soit, le ministre, comme je l'ai déja observé, fut trop judicieux pour suivre la même ligne d'opposition. Il s'efforça de défendre le prétendu *droit* d'arrêter le général LA FAYETTE ainsi que ses compagnons, et de les constituer prisonniers. Il divagua sur l'inconvenance qu'il y auroit, disoit-il, de notre part, à intervenir dans ce qu'il appeloit les affaires d'un souverain étranger et indépendant.

Je ne crois pas nécessaire de faire revivre à présent la discussion de ces deux points, jugés dès long-temps au tribunal de l'opinion publique.

Je n'ai pas besoin de dire que le jugement de ce tribunal n'a fait que me confirmer dans l'opinion particulière que j'ai toujours eue, que j'aurai toujours, et que je me flatte d'avoir invinciblement établie, il y a trois ans, sur l'arrestation du général LA FAYETTE et de ses compagnons : c'est-à-dire que non-seulement leur arrestation *originelle*, et même leur détention *temporaire* à Rochefort a été une action injustifiable et honteuse; mais que même en mettant à part cette violation compliquée des lois des nations, des lois de l'honneur, et des lois de l'humanité *; en allant, si l'on veut, jusqu'à

* Pour entendre cette phrase il faut se rappeler les circonstances de la première arrestation de M. *de la Fayette* et de

supposer la première arrestation licite, au moins une fois que la position de ces prisonniers a été avérée, une fois qu'il a été constant qu'ils n'avoient point été pris portant les armes contre aucune des puissances coalisées; qu'ils n'étoient employés à aucune fonction par l'ennemi; que ce n'étoient même plus des *militaires*, que c'étoient des *voyageurs* qui, comme tels, avoient demandé le passage à travers une ville *neutre*, qui, comme tels, en avoient reçu la promesse, dès-lors leur emprisonnement est devenu un acte incontestable et révoltant d'injustice et d'oppression. Jamais on n'a répondu, et jamais on ne trouvera rien à répondre à cette question répétée sans cesse par les familles et les amis de ces infortunés : *De quel droit tenez-vous ensevelis dans vos cachots des hommes — que leur naissance n'a pas constitués* VOS SUJETS *— que la guerre n'a pas faits* VOS PRISONNIERS *— qu'aucun délit, commis sur votre territoire, n'a rendus* VOS JUSTICIABLES ?

A l'égard de l'inconvenance de notre intervention auprès d'une puissance étrangère, j'es-

ses compagnons; leur députation à *Rochefort* avant d'y entrer; la perfidie avec laquelle on les *invita* à entrer dans cette ville *neutre* en leur *promettant le passage*; la bassesse avec laquelle on vint les arrêter dans la maison où ils se disposoient à passer la nuit, lorsqu'ils s'étoient désarmés, et se reposoient sur la foi donnée, etc. etc.

père que nous n'entendrons plus parler aujourd'hui de cet argument. Le roi de Prusse, avant de faire ses adieux à notre alliance, s'est déterminé à ne pas subir plus long-temps l'odieux caractère de *geolier bannal de la coalition*. Il a rendu les prisonniers à l'Empereur d'Allemagne, et j'ai été informé de bonne part qu'en les rendant il avoit dit ce mot, qui n'a été que trop vérifié : *je crois qu'ils ne gagneront pas beaucoup au change*. C'est ainsi que tous ces princes absolus se jouent des libertés et des souffrances du genre humain.

Mais si l'on devoit encore m'opposer, dans cette soirée, que, ces hommes infortunés étant prisonniers d'un souverain étranger et indépendant, un projet d'intervention de notre part en leur faveur reste toujours exposé à la même objection, je vais au devant de l'argument par une dénégation formelle du fait sur lequel on prétendroit l'établir.

J'AFFIRME que le général LA FAYETTE *n'est pas* prisonnier de l'Empereur d'Allemagne.

Et sur quelle autorité fais-je cette assertion ?

Sur la plus incontestable que la circonstance puisse admettre, sur *celle de l'Empereur d'Allemagne lui-même*.

Je sens que devrois appeler ici l'attention par-

ticulière de la chambre, si je n'étois pas persuadé qu'un tel sujet, un sujet si pénétrant, si rempli de ce qui émeut tous les sentimens de l'humanité, n'a besoin d'aucun effort de ma part pour porter dans les ames de ceux qui m'écoutent toute l'impression qui doit y entrer avec lui. S'il est vrai que je parle dans une assemblée d'Anglais, non! je n'ai pas à craindre que les faits dont je vais commencer le récit ne suffisent pas pour s'attacher toute leur attention.

Pour compenser au personnage infortuné dont je parle la portion de malheur qui lui est échue en partage, peut-être pour lui donner la force de la supporter, le ciel lui accorda d'être l'époux d'une femme, dont le nom sera révéré aussi long-temps que la vertu exaltée commandera le respect, et que l'affliction non méritée inspirera la compassion au cœur des hommes : Une femme renouvellant de nos jours l'exemple d'un autre *Arria*, se dévouant elle-même à partager volontairement avec son mari persécuté toutes les rigueurs, toutes les oppressions, toutes les barbaries que l'ame d'un *Claude* ou d'un *Néron* eût pu inventer contre lui. On s'est écrié * que l'âge de la chevalerie étoit passé; que ces respects, que cette loyauté

* M. Burke.

envers le sexe étoient entièrement effacés dans les ames de ce siècle. Assurément je ne permettrai jamais à mes lèvres de laisser échapper un seul mot, qui puisse être interprêté même comme une réflexion sur la mémoire de l'infortunée princesse, dont les malheurs délaissés ont donné naissance à cette exclamation : mais sûrement aussi celui-là doit avoir un cœur singulièrement composé, des yeux étrangement éblouis de la splendeur d'un rang supérieur et d'un poste élevé, qui peut déplorer avec tant de sensibilité les souffrances injustes de la malheureuse reine de France, et cependant contempler sans pitié les afflictions, certes non moins injustes, de la malheureuse épouse de LA FAYETTE.

Modèle d'héroïsme, mais modèle aussi de toutes les vertus de son sexe ; arrachée par la providence elle-même des serres de l'implacable *Robespierre* (car c'est la gloire de LA FAYETTE d'être également haï par toutes les espèces de tyrans) cette femme aussi malheureuse qu'admirable avoit vu son ayeule *, sa sœur **, sa mère ***, tous ses plus proches et ses plus chers parens traînés à une mort misérable sur un échafaud, au pied duquel on

* Madame la maréchale de Noailles.

** Madame la vicomtesse de Noailles.

*** Madame la duchesse d'Ayen.

peut dire qu'elle a passé une année entière, s'attendant de jour en jour, d'heure en heure, à y déposer elle-même sa douloureuse existence *. Délivrée inopinément par la chûte de son persécuteur, elle a couru des prisons de la tyrannie anarchique, au secours de son mari languissant dans les cachots de ce qu'on appelle un gouvernement régulier et légitime. Elle a eu le bonheur (car ce n'est pas sans quelque dextérité et sans des moyens très-particuliers qu'elle a pu y parvenir) ; elle a eu, dis-je, le bonheur d'obtenir une audience de l'Empereur, quand personne autre que l'Empereur et celui qui sollicitoit cette audience ne la savoit arrivée à Vienne. Avec ses deux filles, dont l'aînée n'a pas encore dix-sept ans, elle s'est jettée aux pieds de ce prince, implorant ou sa justice ou sa clémence pour son malheureux époux : et si la liberté de ce cher prisonnier étoit une trop grande faveur pour qu'elle pût l'espérer, elle demandoit qu'au moins elle et ses filles pussent, en les partageant, adoucir les misères de sa prison ; qu'au moins il leur fût permis à toutes trois de s'ensevelir dans la triste obs-

* Le monstre l'avoit gardée pour la dernière, voulant distiller sur elle sa vengeance goutte à goute, et elle étoit frappée sans retour s'il eût vêcu cinq jours de plus : car c'est à ce terme que madame *de la Fayette* a été trouvée sur les tables mortuaires que dressoit d'avance cet exécrable tyran.

curité de son cachot ; de lui porter ces consolations chéries de l'affection conjugale et de la piété filiale, qui, dans l'angoisse des plus amères afflictions, peuvent soutenir le courage d'un époux et d'un père.

La chambre n'aura pas de peine à croire que la personne à laquelle s'adressoient de telles prières, n'ait pas pu les entendre sans émotion. L'Empereur actuel n'a pas encore été long-temps ni dans le monde, ni sur le trône. Il n'a ni atteint ce terme de la vie, ni subi cet effet des grandeurs, qui au moins amortit la sensibilité de l'homme privé, et qui trop souvent entoure de bronze les cœurs de ceux qui dirigent les conseils des souverains. L'Empereur a reçu avec indulgence et bonté les sollicitations d'une telle suppliante. Il a exprimé son admiration pour une conduite si généreuse. Il a immédiatement accordé à Madame DE LA FAYETTE la permission qu'elle demandoit d'aller se réunir à son mari dans sa prison. Mais sur la grace principale qu'elle imploroit de lui, il a proféré ces expressions remarquables : *à l'égard de sa liberté, c'est une affaire compliquée, sur laquelle mes mains sont liées.*

Maintenant qu'un tel fait est établi, maintenant qu'une preuve si authentique en est produite, maintenant que je puis porter aux ministres de SA MAJESTÉ le défi de le con-

tredire, j'en appelle à la chambre : étois-je fondé dans l'assertion que j'ai faite, que LA FAYETTE *n'est pas* le prisonnier de l'Empereur d'Allemagne?

Mais, avant d'établir ce qui me frappe comme conséquence irrésistible d'un tel fait, la chambre desire sans doute que je poursuive le récit de l'histoire douloureuse dont elle veut connoître la suite.

Eh bien! cette femme incomparable n'a pas plutôt obtenu de la bonté de l'Empereur la permission d'aller se plonger dans le cachot de son mari, qu'avec ses deux filles elle court en hâte vers la citadelle d'*Olmutz*, qui renferme ce cher prisonnier.

Il paroît que quelques hommes en autorité à la cour Impériale trouvèrent qu'une trop grande faveur avoit été accordée à Madame DE LA FAYETTE : car à son arrivé à *Olmutz* rien ne fut omis de tout ce qui pouvoit la détourner d'exécuter sa vertueuse résolution. L'officier auquel elle étoit adressée l'informa que son mari, ayant *osé* tenter de s'évader, avoit été soumis avec la dernière rigueur à tous les traitemens dont le code des prisons d'état punissoit un tel délit ; qu'avant de lui laisser prendre la résolution de s'enfermer dans les mêmes murs que lui, il étoit juste de l'instruire qu'aucun de ces traitemens ne lui seroit

épargné à elle-même ni à ses deux filles, et que rien ne pourroit les en exempter. La chambre s'attend bien qu'il n'y aura pas de menaces capables d'ébranler une ame de cette trempe. Il est en vérité pénible pour l'humanité d'avoir à dire que ces menaces ont été strictement exécutées, et que de toutes les promesses faites à cette adorable personne c'est la seule qui ait été remplie.

Quelle scène que la réunion de cette famille après tant de malheurs et dans un tel séjour ! que de sentimens contraires ! qui pourroit les exprimer ? mais sur-tout qui pourroit exprimer l'étonnement, l'horreur dont cette femme généreuse se sentit glacée, même au milieu des émotions brûlantes de la piété conjugale!

L'Empereur lui avoit dit : *Vous le trouverez bien, très-bien traité ; j'en ai donné l'ordre positif.* Triste condition des monarques eux-mêmes, dans ces gouvernemens absolus, où le maître est si souvent l'instrument d'oppressions qui ne parviennent pas même à sa connoissance! Après les assurances qu'elle avoit reçues de la propre bouche de l'Empereur, qu'a dû éprouver cette malheureuse femme, lorsqu'elle a trouvé son mari succombant sous les rigueurs accumulées de son emprisonnement; *d'une maigreur, d'un dépérissement effrayant*, ce sont les propres mots qu'elle a écrits ; privé, depuis vingt

mois, de la vue d'un visage d'homme, et n'ayant apperçu que des figures de geolier; privé de respirer, même dans une cour murée, un air frais, nécessaire cependant à une maladie pulmonaire dont il souffre habituellement; lorsqu'elle l'a vu, dans un tel état de santé, obligé de manger avec ses doigts des alimens dégoûtans et insalubres; lorsqu'elle a appris que le premier changement de vêtemens, depuis qu'il est prisonnier, lui avoit été permis parce qu'elle arrivoit; que les lambeaux, qui couvroient à peine son corps avoient été remplacés par un habit de l'étoffe la plus grossière, et qu'on n'avoit pas manqué de se dédommager de cette condescendance, en y trouvant du moins le prétexte d'une nouvelle insulte; en lui disant que cette étoffe si vile, si grossière, *on l'avoit choisie exprès, et que c'étoit encore trop bon pour lui.*

Quant aux traitemens personnels qu'elle avoit dû attendre, sous le rapport des cruautés, elle s'étoit résignée; mais sous le rapport de la bienséance, de la décence, quelles ont dû être ses sensations, lorsqu'on lui a refusé péremptoirement de laisser approcher d'elle et de ses filles une personne de leur sexe; lorsqu'elle a su que pour les services les plus indispensables, que pour les soins nécessaires en cas de maladie, ces deux jeunes et innocentes créatures ne ver-

roient entrer dans *leur* cachot qu'un geolier brutal ou un soldat yvre ; lorsque même la femme d'un soldat leur a été refusée !

Je dis *leur* cachot, car elles en ont un à part ! Elles sont sans leur mère, et leur mère sans elles ! Assurément dans cette vaste citadelle, dans cette bastille perfectionnée d'Olmutz, qui renferme dit-on *, des prisonniers de tous les gouvernemens, comme ailleurs des hospices de charité reçoivent les êtres souffrans de tous les pays, rien n'étoit plus facile que de préparer deux chambres contigues, et communiquant l'une avec l'autre, où toute cette famille infortunée eût pu veiller, souffrir et se consoler ensemble. Eh bien ! c'est dans un trou séparé qu'on a mis ces deux jeunes filles ! Par la loi des prisons, et celle-là on l'observe jusqu'au scrupule, ceux d'entre les prisonniers, à qui l'on accorde de

* Il n'y a pas le moindre doute à avoir sur cette vérité. Par exemple, depuis le dernier partage de la Pologne, les cachots d'*Olmutz* ont renfermé des prisonniers *Polonais*, que l'Impératrice de Russie y faisoit entrer ou en faisoit sortir à son gré. Quelques personnes ont cru que c'étoit à *Pétersbourg* plutôt qu'à *Londres* que devoit être cherché le pouvoir qui *lioit les mains* de l'empereur. Si cela est, les mains impériales se trouvent aujourd'hui déliées. Celui qui a honoré si religieusement un tombeau ne renfermant plus que des cendres, ne scellera pas le tombeau anticipé qui peut encore rendre des vivans à la lumière. Le libérateur magnanime de *Kocziusko* ne peut pas être le vil incarcérateur de *la Fayette*.

mettre le pied hors de l'étroite enceinte de leurs cages respectives, ne peuvent en sortir que pendant la lumière du jour : ainsi dans ces longues et lugubres nuits de l'hyver qui afflige maintenant la nature, ces tendres victimes de l'amour filial achètent, par un confinement solitaire de seize heures sur les vingt-quatre, la permission de consacrer les huit autres au devoir de consoler leurs malheureux parens*.

On dira peut-être, et je sais qu'on a déja pris soin de le dire, qu'il n'est pas possible qu'il ne se trouve là des exagérations indignes de crédit. Certes, je ne suis pas surpris que de tels attentats paroissent incroyables : mais j'affirme que, d'après les preuves les plus matérielles et les plus irrécusables, j'ai la conviction la plus entière que toutes ces circonstances sont littéralement vraies : et je demande pourquoi donc on refuseroit d'ajou-

* A peine le jour baisse-t-il, que le bruit des verrouils et des cadenats qui s'ouvrent annonce la séparation. On vient avec des sabres nuds et des bayonnettes prendre ces deux créatures inoffensives, et on va les replonger dans le cachot particulier, où elles n'ont pour elles deux qu'un seul grabat sans rideaux. Les doubles et les triples portes sont refermées sur tous les misérables habitans de ce séjour funèbre. Jusqu'à la garde est sous les verrouils. Les clefs sont portées chez le commandant logé à l'autre bout de la ville ; si pendant ces seize heures la santé d'un prisonnier éprouve un accident subit, si cet accident exige un secours immédiat, il faut mourir.

ter foi à ces traits de barbarie, quand ils sont égalés, si même ils ne sont pas surpassés par d'autres auxquels j'arrive, et dont les témoignages authentiques ont été livrés à la connoissance du public.

Quelque force que la femme la plus héroïque puisse trouver dans son ame pour lutter contre de telles épreuves, elle ne peut trouver dans la délicatesse de ses organes de quoi résister à des traitemens si durs: aussi la santé de Mad. DE LA FAYETTE n'a-t-elle pas tardé à en souffrir cruellement. (Et fasse le ciel que dans ce moment elle ne soit pas l'objet des plus poignantes allarmes, pour celui qu'elle est venue consoler, et dont elle ne voudra plus se séparer!)

Dès les premiers instans de sa réclusion, frappée d'un état de choses si différent de celui que l'Empereur lui avoit annoncé, elle s'étoit rappellé que ce prince lui avoit dit avec bonté et candeur, *si vous avez quelque chose à demander, vous serez contente du commandant.* Elle avoit écrit à ce commandant: il n'avoit pas répondu. — Elle avoit demandé alors du papier et de l'encre pour écrire à l'Empereur, qui, de sa propre bouche, lui en avoit donné la permission, et ses geoliers lui avoient répondu: *On n'écrit point à l'Empereur.* — Enfin l'altération de sa santé s'aggravant de jour en jour, et l'avis de médecins sûrs et habiles devenant un besoin urgent, on lui permet

de demander à S. M. I. la permission d'aller passer quelques jours à Vienne, pourvu que sa lettre soit bornée à cette seule prière. Dans quelles mains passe, dans quelles mains s'arrête cette lettre, c'est ce qu'on ne peut savoir : mais elle avoit été écrite le 12 février, et c'est le 3 avril que le commandant, se montrant pour la première fois à Mad. DE LA FAYETTE enfermée depuis *six mois*, ce commandant dont elle devoit être si *contente*, lui apporte cette réponse laconique à sa dernière requête : — SA MAJESTÉ IMPÉRIALE *ne permet dans aucun cas que Mad. de la Fayette aille à Vienne; et ne permet qu'elle sorte de la prion d'Olmutz, qu'à condition de n'y plus rentrer.*

On conçoit la défense d'aller à Vienne. Ceux qui, au nom de l'Empereur, expédioient cet ordre, devoient sans doute vouloir, à tout prix, écarter Mad. DE LA FAYETTE de la capitale, où elle eût pu obtenir une seconde audience, et ouvrir les yeux de ce trop malheurex prince sur les crimes énormes dont ses ministres le rendent l'instrument.

Mais la permission de sortir de la prison pour consulter des médecins, comment oser la refuser? on l'accorde en effet : mais observez à quel prix. Observez l'inhumaine, *l'infernale* condition qu'on y met. « Oui, vous pouvez sortir de la prison » de votre mari pour aller chercher les secours

„ que nous avons rendus nécessaires à votre „ santé; mais remarquez bien que si vous en „ sortez, ce sera pour n'y plus rentrer. Vous „ avez sacrifié votre santé pour obtenir la société „ de votre mari : il faut maintenant que vous „ sacrifiez la société de votre mari pour obtenir „ le rétablissement de votre santé!!! „ Réellement il y a là une conception de perversité, un sublime de barbarie, qui laisse bien loin derrière lui tout ce qu'ont jamais inventé les génies dramatiques de tous les siècles, lorsqu'ils s'efforçoient de peindre la tyrannie sous ses plus odieuses et ses plus détestables couleurs.

Maintenant je vais lire à la chambre la replique si patiente, si calme, si attendrissante de celle en qui on insultoit avec tant de férocité, les meilleurs et les plus tendres sentimens dont le cœur humain soit capable.

4 avril 1796.

Mr. le commandant d'Olmutz *m'ayant annoncé hier, que d'après ma demande de passer huit jours à* Vienne *pour y consulter les médecins*, Sa Majesté Impériale ne permet dans aucun cas que j'aille à Vienne, et ne permet que je sorte de cette prison qu'a la condition de n'y plus rentrer, *j'ai l'honneur de lui répéter ici ma réponse.*

J'ai dû à ma famille et à mes amis de de-

mander les secours nécessaires à ma santé : mais ils savent bien que le prix qu'on y met n'est pas acceptable pour moi. Je ne puis oublier que, tandis que nous étions prêts de périr, moi par la tyrannie de Roberspierre, M. de la Fayette par les souffrances morales et physiques de sa captivité, il n'étoit permis ni d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de lui apprendre que nous existions encore ses enfans et moi; et je ne m'exposerai pas à l'horreur d'une autre séparation. Quelque soit donc l'état de ma santé, et les inconvéniens de ce séjour pour mes filles, nous profiterons toutes trois avec reconnoissance de la bonté qu'a eue pour nous Sa Majesté Impériale, en nous permettant de partager cette captivité dans tous ses détails.

NOAILLES LA FAYETTE.

Cette lettre dont je garantis l'authenticité, et je déclare qu'elle ne peut pas même être mise en question, nous revèle encore un genre nouveau d'atrocité : — *Je ne puis oublier que tandis que nous étions près de périr, moi par la tyrannie de Roberspierre, lui par les souffrances morales et physiques de sa captivité, il n'étoit permis d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de lui apprendre que nous existions encore ses enfans et moi!...* On croit ici avoir atteint le dernier degré de cruauté : eh bien ! il y a en-

core une circonstance aggravante. La dernière nouvelle que le général LA FAYETTE avoit reçue de sa famille en sortant des prisons du roi de Prusse, c'étoit que sa femme et ses filles venoient d'être traînées à Paris dans les cachots de *Roberspierre*, qui les avoit envoyé chercher au fond de l'Auvergne. C'est alors que l'on a fermé toute communication entre M. DE LA FAYETTE et les vivans, alors qu'il a été défendu à ses geoliers de répondre à une seule de ses questions sur le sort de sa femme et de ses enfans. Voilà la dernière pensée, voilà l'inquiétude torturante, voilà l'horrible tableau sur lequel on a attaché pendant vingt mois le cœur solitaire d'un époux et d'un père ! Me dira-t-on encore, sur ces barbaries cachées dont j'ai esquissé le tableau, que sûrement les rapports en sont exagérés ? ont-elles rien qui ne soit de beaucoup au-dessous de ces dernières atrocités, dont la preuve est devant nous et dans ma main ?

Avec un chagrin, qui sera partagé, j'en suis sûr, par tous ceux qui m'écoutent, j'ai à instruire la chambre que jusqu'à ce moment on a laissé cette respectable femme languir, dans un état de santé allarmant, au fond du cachot, qui, si la liberté n'est promptement rendue à cette famille infortunée, deviendra trop vraisemblablement le tombeau précoce de tant de vertu.

Parmi tous les crimes horribles auxquels la révolution française a, dans ses progrès, donné naissance, ceux qui aiment à contempler la nature humaine dans le jour qui lui est le plus favorable, sentiront quelque consolation adoucir la blessure de leur cœur, en voyant sortir des mêmes circonstances le développement d'une vertu si exemplaire. Ceux qui considèrent la religion comme le meilleur et le plus sûr fondement de toute vertu, apprendront avec satisfaction qu'avant l'époque où les infortunes de cette femme admirable l'appellèrent à déployer toutes les grandes qualités de son ame, une piété éminente étoit un des traits les plus distingués de son caractère. Née d'une mère, dont la maison étoit respectée en France comme l'école de toute vertu *, et qui sembloit avoir répandu son ame entière sur cinq filles rivales de modestie, de douceur et de charité, Mad. DE LA FAYETTE, si elle n'a pas succombé sous tant de peines, l'a dû peut-être à la résignation, à la confiance religieuse qui lui en ont allégé le fardeau. Mais que vont dire ces amis de la religion, lorsqu'ils sauront que ces gouvernemens hypocrites, qui crient à tout venant qu'ils font la guerre pour la cause de la religion, ont su faire de la piété

* Madame la duchesse d'*Ayen*.

** Mesdames *de la Fayette*, *de Noailles*, *du Roure*, *de Gramont* et *de Montagu*.

même de Mad. DE LA FAYETTE un instrument de plus pour la torturer ? Personne n'ignore combien les articles de la croyance romaine catholique imposent strictement le devoir de la confession ainsi que celui d'entendre la messe. Au millieu de tant de poignantes afflictions, sous le poids de tant d'injustices, de tant de vexations accumulées, seroit-il donc possible à ce cœur, tout angélique qu'il est, de ne jamais éprouver l'émotion momentanée du ressentiment, de ne jamais sentir s'altérer la douce paix de la résignation chrétienne ? Eh bien ! c'en est assez pour troubler cette conscience si pure : et quand elle appelle un ministre de sa religion, qui vienne la reconcilier avec ses scrupules, recevoir l'aveu de ce qu'elle seule peut appeller une faute, renouveller sa consolation et ses forces à mesure que ses oppresseurs renouvellent leur barbarie et ses tourmens, et lui faire remplir en un mot tous ces devoirs, sacrés et indipensables dans sa croyance, précieux et nécessaires dans son malheur ; que ce ministre lui soit constamment refusé ; que, depuis le premier jour de sa détention, il ne lui ait pas été permis, malgré ses sollicitations pressantes et réitérées, de remplir un seul devoir religieux ; que ce tourment enfin lui soit infligé par un gouvernement qui se vante de combattre pour la cause de cette même religion, c'est ce qu'on ne sait plus com-

ment qualifier. En fixant ce dernier terme de la tyrannie et du malheur, on se sent déchiré entre l'indignation et la pitié. Femme d'autant plus infortunée qu'elle est plus vertueuse! Victime de l'injustice et de l'inhumanité, il falloit donc qu'elle le fût encore de l'hypocrisie et de l'impiété.

Je ne doute pas que la chambre n'éprouve l'impatience d'être soulagée d'une attention, qui devient trop pénible, à un si douloureux récit. Beaucoup d'autres détails sont parvenus à ma connoisance, sur lesquels une délicatesse, aisée à concevoir, impose encore silence. Je sais même que quelques personnes ont cru ou paru croire qu'agiter un tel sujet c'étoit compromettre plutôt que servir les personnes infortunées qu'il intéresse. Si cette observation fût restée anonyme, elle ne m'auroit pas paru digne d'être remarquée. Mais depuis que j'ai annoncé la motion que je fais aujourd'hui, un papier est tombé entre mes mains, dans lequel, je l'avoue, j'ai vu avec quelque chagrin un écrivain distingué par son habileté adopter un pareil langage. Quiconque a lu un peu de ce qui a été écrit dans le cours de la révolution française, ne peut pas ignorer les différens ouvrages publiés par M. *Mallet-du-Pan*. Dans une lettre adressée à l'éditeur d'un journal de Paris, je trouve cet écrivain contredisant d'une manière positive le récit, que l'éditeur avoit imprimé, des

mauvais traitemens infligés aux prisonniers d'*Olmutz*, et disant nettement au journaliste *qu'il s'est fait l'écho d'une imposture*. Je ne sais pas dans quelle source M. *Mallet du-Pan* a puisé ses informations : mais quand je le vois nier les cruautés d'*Olmutz*, le plus grand hommage que je puisse rendre au caractère respectable qu'il m'a toujours présenté, c'est de dire que j'espère et que je veux croire que lui-même, dans cette occasion, est *seulement l'écho de l'imposture*. Tous ceux qui sont familiers avec ses premiers écrits ont observé qu'il avoit adopté, dans cette dernière circonstance, certaines modulations de cour un peu discordantes avec ce ton mâle des principes libéraux et de la liberté raisonnable, dont ordinairement il se porte le défenseur. Il déclare que, comme tout le monde, il déplore la destinée de ces malheureux prisonniers. Il déclare que, comme tout le monde, il ignore parfaitement les causes de leur détention. Selon lui, cette ignorance impose à tous les hommes prudens le devoir de garder sur cette question un silence absolu, et il recommande à tous les amis de ces infortunés de ne rien omettre pour les faire oublier totalement, jusqu'à ce que l'histoire ait levé le voile qui couvre à présent cette mystérieuse affaire. Son indignation est sans bornes, lorsqu'il voit le journaliste qu'il gourmande de présenter à l'Europe, sous les couleurs de *Caligula*, un mo-

narque *distingué entre tous les autres pour la clémence* ; et cependant il nous dit que ce monarque retient dans ses prisons, sans que personne sache pourquoi, un homme auquel lui-même, M. *Mallet-du-Pan*, attache les épithètes caractéristiques d'*estimable* et d'*irréprochable* *. Il me semble qu'il faut que M. *Mallet-du-Pan* cherche d'autres exemples de *clémence*, avant de persuader à l'Europe de substituer le nom de *Titus* à celui de *Caligula*, en faveur de l'objet de son panégyrique. Au reste cet écrivain ne fait certainement pas beaucoup d'honneur au gouvernement dont il entreprend la défense, lorsqu'il assure que les amis de LA FAYETTE ne produiront par leurs plaintes d'autre effet, que d'exciter les puissances, dont dépend leur liberté, à river leurs fers. Pour moi, je ne supposerai jamais qu'auprès d'hommes gouvernant un pays libre, une remontrance contre l'oppression puisse produire l'unique effet de l'aggraver. Loin d'adopter une telle opinion, je ne crains même pas de faire aucun tort à la cause de LA FAYETTE dans ce pays, en disant que, quelsque soient les divers jugemens qu'on y porte sur les principes de sa croyance et de sa conduite politique, je sais qu'il ne voudroit pas acheter demain sa délivrance par la rétractation honteuse d'un seul de

*. M. *Bureau de Puzy.*

ses principes. Je ne croirai pas que dans ce pays on lui impute à crime d'avoir refusé la liberté qui deux fois lui a été offerte, et à *Namur*, lors de sa première arrestation, et depuis, au fond même de son cachot, à la condition de trahir l'armée dont il avoit quitté le commandement, et la patrie qu'il portoit par-tout dans son cœur, en révèlant les forces, les secrets, les moyens, en un mot les plans de défense qu'il connoissoit à ses concitoyens et les plans d'attaques qui pouvoient réussir aux étrangers. Je ne croirai pas que ce pays se porte pour haïr un homme né en France, parce que cet homme a institué dans l'origine ces *gardes-nationales*, qui, après avoir préservé, pendant deux ans, sous ses ordres, la sûreté, les propriétés et le repos de la capitale de France, ont valu ensuite à la France entière le pouvoir de maintenir son indépendance, et d'établir le gouvernement de son choix contre tous les efforts de l'Europe conjurée. Encore moins concevrai-je l'idée que sur un seul coin de terre Britannique, que dans les replis d'un seul cœur anglais pussent se cacher des conceptions assez étroites, une vengeance assez basse pour voir avec plaisir l'ami et le pupille de l'illustre WASHINGTON, périssant dans un cachot pour raison de ses principes politiques, fût-il même vrai qu'il se fût pénétré de ces principes en soutenant la cause de l'Amérique contre la

Grande Bretagne. Si de telles considérations peuvent aiguillonner une vengeance perverse dans les gouvernemens arbitraires et despotiques, c'est à nous qu'il appartient de montrer qu'une constitution libre engendre dans le cœur de l'homme tous les sentimens libéraux et magnanimes.

Peut-être dois-je demander pardon à la Chambre, d'avoir consumé une si grande portion de son temps en détails historiques, sur une motion dont l'argument est aussi resserré dans son espace, qu'il a d'intensité dans sa force. Je reviens à la déclaration faite par l'Empereur d'Allemagne.

C'est sur elle que je fonde la nécessité absolue d'une mesure quelconque, pour laver notre honneur national de la tache qu'une telle déclaration lui imprime.

Que cette déclaration soit authentique, que la preuve, telle que je l'ai offerte à la Chambre, ait le plus grand degré de force qu'admette la circonstance, c'est ce qu'on ne peut nier avec une ombre de bonne foi : et si ma motion doit rencontrer des adversaires, je demande qu'ils entreprennent de nous expliquer par quel autre pouvoir, que celui de ses alliés, *les mains de l'Empereur* peuvent être *liées* sur un tel sujet. Et si après la publicité que vont acquérir à la fois dans toute l'Europe et cette déclaration et ma motion, l'Europe apprend que tous ces infortunés

sont encore languissans et périssans dans les cachots, je demande à quel autre pouvoir de la coalition, qu'à l'Angleterre, l'Europe imputera et l'attentat de cette captivité non moins stupide que féroce, et les résultats plus odieux encore qui peuvent en être le dernier terme : car il ne faut plus s'abuser; à partir de ce moment, si les cachots d'*Olmutz* recevoient les derniers soupirs d'aucune des victimes qu'on y a plongées, jamais ni par la postérité, ni même par les contemporains, cette mort ne seroit appellée du nom de *mort naturelle.*

Si, comme on nous l'a dit avec une éloquence triomphante, il n'est pas un seul anglais, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, qui n'ait sa part de gloire dans les éclatantes victoires de L'ARCHIDUC CHARLES ; quel est aussi l'abri qui pourroit préserver jusqu'au dernier anglais du flot d'ignominie, que feroient rejaillir sur lui notre complicité avec les hommes coupables de la plus infâme oppression et de la plus barbare iniquité? Epargner ce poids de honte à ma patrie, tel est l'objet de la motion que je vais soumettre à la Chambre. Le moment où je la présente est peut-être de tous les momens le plus favorable à une mesure de ce genre. Nous avons ouvert des négociations de paix, sur l'issue desquelles l'humanité souffrante est venue attacher tous ses vœux, toutes ses espérances, toute sa

sollicitude. Ne puis-je donc pas espérer que, dans un tel moment, ces levains d'amertume et d'animosité, qui ont trop long-temps fermenté dans nos seins, peuvent enfin se corriger et s'éteindre dans les affections plus douces d'une charité expansive ? Je suis sûr que ceux-là inspireront le plus de confiance dans la sincérité de leurs vues pacifiques, qui, à leur entrée dans la négociation, donneront un témoignage éclatant de dispositions en effet pacifiques et conciliantes, en brisant, en arrachant de leur cœur toutes ces habitudes funestes de violence et d'acrimonie, que la nature d'une telle contestation a malheureusement créées et fomentées parmi tous les partis qui s'y sont trouvés engagés. Certes, il doit m'être permis de suggérer que l'acte de *merci*, d'*humanité*, de *justice*, que je sollicite en cet instant, ne paroîtroit pas de la part des alliés un indice léger que leurs conseils sont ouverts à cet esprit de modération, seul capable de nous conduire au but après lequel toutes les nations de l'Europe soupirent avec tant d'ardeur, et espèrent avec tant d'anxiété.

Me livrant à l'espérance que la chambre pourra concourir avec moi, et fixer sous ce point de vue la question que j'ai l'honneur de lui présenter.

Je fais la motion ;

QU'IL soit présenté au Roi une humble adresse pour re-

présenter à SA MAJESTÉ qu'il paroît à cette Chambre que la détention du général LA FAYETTE et celle de MM. DE LA TOUR-MAUBOURG et BUREAU DE PUZY dans les prisons de l'EMPEREUR *d'Allemagne*, allié de SA MAJESTÉ, sont extrêmement injurieuses et préjudiciables à SA MAJESTÉ IMPÉRIALE et à la cause commune des alliés ; et pour supplier humblement SA MAJESTÉ d'intercéder, de la manière qu'elle trouvera le plus convenable dans sa sagesse, pour procurer la délivrance de ces personnes infortunées.

MR. SHERIDAN.

Je me lève avec empressement pour seconder la motion qui vient d'être faite. Mais je me garderai bien de retarder d'un seul moment la décision que la chambre me paroît impatiente de prononcer. Je ne risquerai pas d'affoiblir l'impression générale produite sur les esprits et sur les cœurs, en croyant pouvoir ajouter quelque chose au chef-d'œuvre de raison, de sentiment et d'éloquence que je viens d'entendre. Je ne dirai pas un mot de plus, à moins qu'une opposition difficile à concevoir, ne se déclare contre l'appel irrésistible qu'a fait mon honorable ami à la justice autant qu'à l'humanité d'une législature Britannique.

DISCOURS DE M. PITT.

M. Windham *s'étant levé avec vivacité pour répondre, le chancelier de l'Echiquier a paru se*

lever avec le même empressement, et a demandé à être entendu le premier. La Chambre et surtout le côté d'où venoit la motion appelloient d'abord Mr. Windham ; *Mr.* Pitt *a insisté, a obtenu la préférence et a parlé ainsi.*

En prévenant le très-honorable membre qui a desiré la parole en même-temps que moi, je suis bien sûr que je le délivre d'une tâche que ni lui, ni moi, ni aucun membre de cette assemblée ne pourroit remplir avec le plus léger mouvement de satifaction. Je suis bien sûr qu'il éprouve dans ce moment ce que j'éprouve moi-même, ce qu'éprouve la chambre entière ; et qu'il alloit débuter comme moi en avouant que jamais motion présentée à cette chambre n'a été introduite par une exposition plus frappante, plus pénétrante, plus faite pour entrer jusqu'au fond des cœurs, et pour y soulever en sa faveur tous les tendres sentimens et toutes les nobles passions qui appartiennent à l'humanité. Mais en même-temps que je sens la force, presqu'irrésistible, d'un appel si puissant sur tout homme en général, et qui doit l'être encore plus sur des hommes tels que ceux qui m'écoutent, je ne puis oublier cependant qu'ici ce n'est ni avec leur cœur, quelque tendrement qu'il soit ému, ni avec leur ame, quelque noblement qu'elle soit indignée, mais uni-

quement avec leur intelligence et leur jugement, que des hommes d'état doivent apprécier les circonstances sur lesquelles ils ont à prononcer. Or ni mon intelligence ni mon jugement ne me suggérant rien qui puisse me convaincre de la convenance d'une telle motion, je me crois condamné à la nécessité pénible de lui refuser mon assentiment ; et, dans ma place je devrois rougir de moi, si, parce que je vois la chambre si fortement entraînée par tout ce qu'elle vient d'entendre, je n'osais pas dire pourquoi je dois, plutôt que je ne veux, résister à cet entraînement.

Je demande donc qu'il soit bien entendu que c'est mon devoir que je remplis ici, et que mon devoir est de former et d'exposer mon opinion, non pas en raison de ce que je sens quant à l'objet de la motion ; non pas en raison de ce que je crois quant à la vérité des faits ; mais en raison de ce qu'ils me paroissent ou relatifs ou étrangers à l'intérêt de ce pays.

En me supposant convaincu de la totalité de ces faits, convaincu seulement de leur dixième partie ; en supposant qu'à aucune époque leur existence eût pu dépendre de moi, ou qu'aujourd'hui je pusse avoir la moindre influence sur leur durée, que je pusse les abréger d'un jour, d'une heure seulement, personne, je l'espère, ne refusera de me croire, lorsque je dé-

clarerai que, dans une telle hypothèse, il n'y auroit pas un atôme de différence entre ma profession de foi et celle du très-honorable auteur de la motion, entre son desir et le mien.

Mais il faut avoir le courage de sortir du milieu de toutes les scènes pathétiques, dont nous avons été environnés avec autant de sentiment que d'habileté, pour entrer dans le cercle étroit de la question, qui repose toute entière sur un seul argument.

Est-il prouvé à la Chambre que l'emprisonnement de M. DE LA FAYETTE, de sa famille et de ses amis, dépende en rien du gouvernement de ce pays? Voilà la question.

Comment a-t-on prétendu décider l'affirmative? uniquement par une réponse verbale, faite, dit-on, par l'Empereur à l'intéressante supplication de Madame DE LA FAYETTE. Voilà l'argument.

Je ne prétends contester aucun des détails qu'une si éloquente sensibilité vient de nous présenter. Je sais que des rapports contradictoires ont été jettés à cet égard dans le public. Le très-honorable général nous a dit qu'il étoit sûr de la vérité de tout ce qu'il alléguoit; je n'ai pas le moindre doute sur sa conviction et je n'ai aucune raison pour la croire mal fondée. Mon intention n'est pas même d'élever un débat sur le caractère ou la conduite du person-

nage infortuné pour lequel on sollicite notre intervention; et quant à la vertueuse compagne de son affliction, je suis bien plus disposé à lui payer de nouveaux tributs d'admiration, qu'à vouloir lui retirer un seul des hommages qui lui ont été si justement rendus. Mais de la réponse qu'on dit lui avoir été faite par l'Empereur, résulte-t-il nécessairement que ce soient les alliés de ce prince qui lui ayent *lié les mains*, et que l'Empereur n'ait pas pu agir dans cette occasion sans le consentement du roi d'Angleterre? c'est ce qu'il me paroît impossible de soutenir de sang-froid. Je ne vois même aucun fondement pour dire que les mains de l'Empereur soient tellement *liées*, qu'il ne puisse pas absolument agir de lui-même, *lié* par ses sentimens comme individu, *lié* par son devoir comme souverain. Que si ces paroles peuvent se prêter au sens qu'on leur a donné aujourd'hui, on m'accordera du moins qu'elles peuvent se prêter de même à mille autres interprétations possibles; et je voudrais savoir ce qui pourroit porter à se décider exclusivement pour l'application qu'on veut en faire au roi de la Grande-Bretagne.

Mais je serois fâché de me borner à cette réponse argumentative, et je demande la permission de DÉCLARER, DE LA MANIÈRE LA PLUS SOLEMNELLE ET LA MOINS ÉQUIVOQUE,

que je ne connais aucun fondement sur lequel directement, ou indirectement, le ROI *d'Angleterre ait jamais pu prétendre le plus léger droit d'intervenir soit dans l'emprisonnement, soit dans le traitement de M.* DE LA FAYETTE, *ou d'aucune partie de sa famille.* JE DÉCLARE AUSSI DISTINCTEMENT ET AUSSI SOLEMNELLEMENT, *que je n'ai jamais connu aucune communication, d'aucune espèce quelconque, entre les deux cours au sujet de ce prisonnier; ni que l'opinion de sa majesté ait jamais été demandée à cet égard* *.

Mais je ne connois non plus aucune espèce de fondement, sur lequel soit le très-honorable auteur de la motion, soit la Chambre, ait le droit de supposer que l'opinion de SA MAJESTÉ seroit décisive dans cette affaire.

Ma seule réponse à toutes les interprétations

* But he would not leave that point to rest merely upon argument, for he begged leave to declare in the most solemn and unequivocal manner, that he knew of no ground, expressly implied or understood, which gave the King of England the slightest right to interfere in either the treatment or confinement of Mons. DE LA FAYETTE or any part of his family. He begged in the same distinct and solemn manner to declare that he knew of no communication of any nature whatsoever, having taken place between the two Courts relative to this Gentleman, or that HIS MAJESTY'S opinion had ever been asked upon the subject. — *Extrait du discours de* M. Pitt, *rapporté dans le* Sun, n.° 1320, *le* 17 *déc.*

qui ont été produites, se réduit donc à ces trois mots : — *En point d'argument*, les paroles citées n'emportent point par elles-mêmes la conséquence d'aucune participation de ce pays dans l'emprisonnement et le traitement de M. DE LA FAYETTE et de sa famille. — *En point de fait*, nous n'y avons jamais participé. — *En point de droit*, nous n'avons jamais eu aucun titre pour nous en mêler.

Quant à la détention en elle-même, et aux couleurs sous lesquelles on nous l'a représentée, c'est un objet étranger à la question de ce jour. Mais, je le répète, n'y eût-il que la dixième partie de vrai dans les rapports qui ont été faits au très-honorable général, qui me connoît sait bien que, si je pouvois exercer la moindre influence sur de tels traitemens, ils ne continueroient pas une heure de plus. Quoiqu'il faille penser de la première arrestation de ce prisonnier, quelque soit ou le droit ou la nécessité de prolonger sa détention, je n'hésite pas à dire sur M. DE LA FAYETTE ce que je dirois sur tout homme détenu même avec la justice la plus évidente, qu'un seul degré de rigueur par delà ce qui est absolument, ce qui est indispensablement nécessaire pour s'assurer de la personne d'un prisonnier, à plus forte raison l'ombre d'une cruauté, d'une insulte, d'un outrage, sont des délits en-

vers l'espèce humaine, et des délits que rien ne peut justifier. Après cela, les faits sont contredits ; on les soutient démontrés ; je les suppose incontestables ; nous n'en aurions pas davantage le droit de les juger.

Je supplie la Chambre, et je crois de son devoir de se demander à elle-même, aussi froidement qu'il lui est possible après une telle émotion, sur quels principes doivent être jugés ceux qui gouvernent des pays indépendans.

La Chambre voudroit-elle établir en principe que du moment où nous serons unis avec une puissance étrangère et indépendante, par l'amitié, par des alliances, par des entreprises communes, au premier acte injuste et oppressif que nous croirons remarquer dans la police intérieure et domestique de cette puissance, nous devons intervenir, sous peine d'être responsables pour notre compte de cette injustice et de cette oppression ?

Sera-ce un principe que nous ne pouvons former d'alliance avec aucun pays, où se perpétueront impunément des actes d'injustice, d'oppression, de cruauté, de barbarie ?

Dans l'affligeante peinture que le très-honorable général a exposée à nos regards, il a fait entrer pour beaucoup les cruautés exercées sur une portion de la famille de M. DE LA FAYETTE sous l'horrible tyrannie de *Robes-*

pierre. Avec quelque force qu'il ait colorié cette partie de son tableau, lui-même n'oseroit pas dire que les malheurs de cette famille, tout excessifs qu'ils ont pu être, aient excédé ou même égalé toutes les misères, toutes les horreurs accumulées par cet exécrable tyran non pas seulement sur des individus, ni sur quelques familles, mais sur des milliers de malheureux, dont le caractère avoit autant de droit à la commisération que celui de M. DE LA FAYETTE, lors même qu'il est tracé par les plus zélés de ses amis ou les plus ardents de ses admirateurs. Eh bien! a-t-on imaginé alors de soutenir que l'horreur de la tyrannie, exercée dans un pays quelconque, fût pour nous une raison de rompre toute connexion avec un tel pays? Ceux qui hazardent aujourd'hui cet argument contre l'Empereur d'Allemagne l'ont-ils invoqué alors contre le tyran de la France? N'ont-ils pas au contraire posé en principe que même l'exécration due au gouvernement oppresseur d'un pays étranger, que même les crimes les plus atroces, commis par ce gouvernement sur son territoire, n'étoient pas un motif pour nous empêcher de négocier avec ce gouvernement? Et de ce côté de la Chambre n'avons-nous pas constamment reconnu ce principe? N'avons-nous pas, même dans les temps odieux et lamentables de *Robespierre* et de ses associés, répété sans cesse à nos adver-

saires : « Montrez-nous un moyen pour l'ouver-
» ture des négociations, une sécurité pour l'ac-
» complissement des articles, et ni le caractère
» de ces hommes, ni l'origine de leur pouvoir,
» ni l'énormité de leurs crimes ne nous empêche-
» ront de lier un traité avec eux puisqu'ils gou-
» vernent, et de négocier avec eux la paix puis-
» qu'ils combattent. » Ce principe sur lequel tout le monde étoit d'accord, l'abandonnerons-nous aujourd'hui parce qu'il plaît à ces messieurs de l'abandonner? Ferons nous dépendre nos relations avec l'Empereur des bons ou des mauvais conseils que lui ont donné ses conseillers à l'égard de M. de la Fayette? Qu'ils ayent enfreint ou non les lois des nations, les droits de la guerre, les principes de la justice et de l'humanité, c'est ce que je suis loin de prétendre décider : mais même si la justice municipale est oppressive, si la justice criminelle est perverse, si la loi d'état est tyrannique en Autriche, croirons-nous qu'il puisse en résulter pour nous le plus léger degré de responsabilité, parce qu'ayant formé avec cette contrée une alliance extérieure, nous n'intervenons pas dans sa police domestique? Ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons alliés avec la maison d'Autriche. Nous l'étions à l'époque où le peuple de Hongrie se plaignoit si hautement de l'infraction de tous ses priviléges. Crûmes-nous alors être complices

du délit, s'il y en avoit un, parce que nous ne nous portions pas pour en être les vengeurs?

Pour mieux apprécier le principe nouveau qu'on nous presse d'appliquer à une puissance étrangère, je demande que nous essayons un instant d'en faire l'application à nous-mêmes. Assurément j'espère bien (et les lois sous lesquelles cette île privilégiée a le bonheur de vivre m'en sont d'infaillibles garans,) j'espère bien, dis je, que jamais l'Angleterre ne peut voir naître dans son sein un exemple capable de figurer avec celui dont les cruelles circonstances ont été aujourd'hui déployées devant nous. Mais enfin je suppose que nous ayons le malheur de commettre sur notre territoire un acte de telle nature qu'il excite partout, dans les nations étrangères, un sentiment de pitié, de douleur, d'exécration : qu'une puissance extérieure présume alors de venir nous manifester ce sentiment et nous demander le redressement de notre injustice : quel accueil ferions-nous à cette intervention ? comment supporterions-nous que des étrangers prétendîssent juger nos actions, contrôler notre autorité, effleurer seulement notre indépendance ?

Veut-on un argument plus fort? En raisonnant d'après les idées abstraites de justice et d'humanité, je demande quel acte de tyrannie individuelle peut être mis en comparaison avec cette violation des principes éternels de la justice, avec

cette subversion de toutes les idées et de tous les sentimens de morale, avec cette accumulation de cruautés et d'horreurs que renferme en elle la traite des noirs. Eh bien ! si une puissance non habituée à cet infame trafic (et certes il n'y a que l'habitude qui puisse nous en faire supporter l'idée); si l'Empereur, sentant tout ce que je sens moi-même et ce que sent avec moi une grande partie de cette Chambre sur cet abominable commerce, nous faisoit signifier que nous devons y renoncer ou perdre son alliance, j'en appelle à tous ceux qui m'écoutent sur l'indignation dont les transporteroit à l'instant cette intrusion dans notre économie politique, cette invasion du droit sacré de notre indépendance.

En dire davantage seroit abuser de la patience de la Chambre. Il est clair que si nous admettons une fois le principe qu'on nous propose, il ne nous reste plus qu'à aller explorer toutes les parties du globe, pour y découvrir quelqu'injustice à réparer, ou quelque tyrannie à combattre. Il n'y a point d'exemple d'une intervention pareille à celle où l'on veut nous engager; et l'on n'aura rien fait pour nous y déterminer, tant qu'on n'aura pas établi nettement en principe que nous sommes responsables de tout acte d'oppression, de tout crime commis par un souverain étranger dont nous nous trouverons alliés. Eh! bornons notre vigilance à nos intérêts, notre responsabilité à nos

actions, notre jurisdiction à notre territoire. Qu'il nous suffise d'empêcher les actes de tyrannie, là où nous aurions le malheur d'en souffrir, là où nous avons le droit et le pouvoir de les prévenir ou de les redresser.

Je conclus en déclarant qu'il m'est absolument impossible de me rendre à l'invitation qu'a faite à la chambre le très-honorable auteur de la motion. Mais je réitère, en finissant, toutes les déclarations explicites que j'ai faites à l'égard soit de l'emprisonnement soit du traitement de M. de la Fayette, de sa famille, et de ses compagnons. Je desire qu'il soit bien entendu que l'Empereur ni directement, ni indirectement, n'est ni ne peut se croire *lié* envers ce pays sur des faits qui nous sont totalement étrangers, et dont il n'a jamais été question entre les deux Cours : et si une telle mesure pouvoit être nécessaire, il n'y auroit certainement pas la moindre difficulté de ma part à déclarer au cabinet de Vienne que l'Angleterre non-seulement ne prétend exercer aucune influence, mais même ne prétend pas avoir un seul vœu à émettre sur une prolongation de faits, auxquels, soit dans leur principe, soit dans leur durée, elle n'a jamais pris la moindre part médiate ou immédiate.

M. FOX.

Lorsqu'après avoir entendu retentir d'un côté

le cri de l'humanité, la voix de la sagesse, les préceptes de la morale et de la religion, je vois déployer de l'autre en opposition les efforts laborieux d'une froide et sophistique argumentation, il n'est pas en mon pouvoir de retenir un seul instant l'effusion de tous les sentimens qui viennent s'emparer de mon ame. Je dois cependant l'avouer, quelque mécontent que je sois de la manière adoptée par le très-honorable chancelier de l'Echiquier pour traiter une question du genre de celle qui nous occupe, il est néanmoins plusieurs passages de son discours qui m'ont satisfait. Déja un grand bien a résulté de la discussion. Enfin l'énormité des délits, que mon honnorable ami a peints avec une éloquence si vraie et si entraînante, ne rencontre plus de contradicteurs. C'est un point sur lequel tous les partis sont d'accord. Tous reconnoissent que l'histoire de la France sous l'exécrable tyrannie de *Robespierre*, que l'histoire du monde sous l'empire de ceux qui ont été les plus grands fléaux de l'humanité, n'ont jamais produit un exemple d'oppression, de tyrannie, de cruauté, plus odieux, si non dans son étendue, au moins dans son excès et dans son application individuels, que le traitement exercé sur le général LA FAYETTE, sur sa famille et sur ses amis, par un allié de la Grande-Bretagne. Une dénégation de faits paroît le seul moyen d'échapper à leurs ter-

ribles conséquences ; et cette dénégation, on n'ose pas la risquer ; on se contente d'insinuer quelques doutes, qui puissent atténuer insensiblement l'impression profonde qu'on se fait gloire d'avoir éprouvée en commun avec toute la Chambre, et à laquelle on paroît se soustraire avec effort pour obéir douloureusement au commandement d'une voix inflexible.

Eh bien ! c'est encore trop de ces doutes, de ces insinuations : Je ne les supporterai pas. Que celui qui ne veut pas rendre hommage à la vérité la nie ouvertement, et quelque peu de confiance que j'aie dans la candeur du parti opposé, quelque peu de justice que j'en attende pour la mienne, je m'engage à établir l'évidence des faits, non pas peut-être sur des preuves de légiste et de procureur, mais sur des preuves morales et substantielles, telles que la conscience ou la pudeur d'aucun homme ici présent n'oseront les récuser.

Mais les circonstances les plus frappantes ne sont-elles donc pas déja placées par une notoriété irrésistible hors de l'atteinte de la plus légère contestation ? Y a-t-il ici un seul homme qui doute de la réponse faite par l'Empereur à Madame DE LA FAYETTE ; de la requête qu'elle a adressée à ce prince du fond de sa prison ; de l'alternative impie qui lui a été présentée au nom de ce monarque, de la re-

plique sublime qu'elle y a faite? Ne savons-nous pas tous qu'un gouvernement engagé dans la plus sainte des guerres pour défendre la religion, l'humanité, l'ordre social, non-seulement a refusé à cette femme, illustre par autant de vertus que de malheurs, ce que l'ordre social, l'humanité, la religion réclamoient à l'envi pour elle, mais, comme l'a si bien dit mon honorable ami, a encore aggravé le crime de ce refus par un rafinement *diabolique* d'insulte et de cruauté, en lui présentant l'insidieuse et outrageante tentation d'abandonner l'honorable entreprise à laquelle elle s'étoit dévouée? Qui peut peser sans horreur le prix qu'on mettoit à l'indulgence qu'on daignoit lui offrir! *Nos cruautés ont altéré votre santé. Vous avez besoin de secours. Vous ne devez pas en trouver à Vienne : l'entrée de cette ville vous est interdite. Vous pouvez aller en chercher partout ailleurs ; mais à condition que vous déserterez pour jamais la société de votre mari, qui n'a de consolation et de soutien que vous.* Personne osera-t-il nier cette insultante, cette inhumaine proposition? la lettre qui l'atteste n'est-elle pas publique? son authenticité n'est-elle pas incontestable? Pouvons-nous enfin admettre l'ombre d'un doute sur le crime des ministres, je ne dirai pas *qui conseillent* l'Empereur, car il est impossible de supposer qu'il

connoisse rien de cette exécrable conduite ; mais sur le crime des ministres *qui trompent* l'Empereur, qui écrivent, agissent, ordonnent, torturent en son nom et à son insçu, et déshonorent leur maître par un genre de cruauté que n'a jamais surpassé la tyrannie de *Robespierre* ? Qu'on renonce donc à essayer de justifier leur conduite, en paroissant douter de leurs excès. Les faits sont vrais, les preuves sont incontestables ; il n'y a pas un homme jouissant de sa raison et écoutant sa conscience qui puisse en porter un autre jugement.

Mais, dit le très-honorable chancelier de l'Echiquier, si nous intervenons dans cette occasion, quelque privilégiée qu'elle paroisse, nous violons le principe général qui nous défend de nous immiscer dans l'administration intérieure d'un état étranger et indépendant. Eh quoi ! le chancelier de l'Echiquier a-t-il sitôt oublié l'axiôme dont il s'est si souvent prévalu, et sur lequel il insistoit tout-à-l'heure avec tant de force ? *Point de principe qui n'ait ses bornes ; point de règle qui ne souffre des exceptions* : n'est-ce pas la maxime dont, il y a peu de jours, il faisoit sans cesse retentir cette chambre ? Et nous, nous ne lui disputions pas la maxime en général, notre débat avec lui n'étoit que sur sa manière de l'appliquer. Ainsi donc, toutes les fois que l'occasion se présen-

fera d'augmenter le pouvoir de la couronne aux dépens des libertés du peuple, de violer la constitution, d'envahir les privilèges de cette chambre, le ministre ne trouvera pas la moindre difficulté à déserter *le principe*, et à se laisser guider par *l'exception*. Mais s'agit-il de tirer des cachots du despotisme un illustre patient, une vertueuse et infortunée famille? S'agit-il d'exaucer le cri qu'élèvent, en faveur des victimes d'une si injuste oppression, l'humanité, la justice et la vertu réunies? Alors *le principe général* prend, dans la bouche du même ministre, un langage de fer; il ne peut se ployer à aucune exception; on ne peut ni retrancher, ni adoucir la plus petite portion de sa rigueur.

On nous dit que l'histoire de l'Europe ne présente aucune intervention du genre de celle qui nous est demandée. J'en connois beaucoup cependant; et, pour en citer une frappante, qui n'a pas vu, dans cet ouvrage éloquent que tout le monde lit, l'intervention généreuse de la France en faveur *d'Asgill*? Y avoit-il alors entre la France et l'Amérique une connexion plus intime que celle qui subsiste aujourd'hui entre l'Angleterre et l'Autriche? On ne nous entretient que du droit que nous avons à partager la gloire des triomphes de l'archiduc: notre intimité cesse-t-elle, dès qu'il est question

de partager avec le même allié un acte de justice et d'humanité ?

Les paroles sorties de la bouche de l'Empereur sont claires, elles sont intelligibles ; *mes mains sont liées.* On a cherché vraiment à nous donner une étrange explication de ce mot ! *Lié par la loi*, nous a-t-on dit ; *lié par ses sentimens privés.*

Lié par la loi ! Quoi ! la *loi* d'Autriche permet au souverain d'ensevelir dans ses cachots d'état des innocens, des étrangers, des hommes sur qui il n'a aucun droit, et elle ne lui permet pas de les délivrer ! La *loi* d'Autriche permet au souverain de violer toutes les lois divines et humaines, et elle ne lui permet pas de leur faire une seule réparation !

Lié par ses sentimens privés ! Voilà encore un singulier motif pour légitimer l'injustice et l'oppression. Eh ! mais on sait bien que les emprisonnemens arbitraires, que les tortures tyranniques, que les assassinats judiciaires viennent tous d'un *sentiment privé.* C'est précisément ce *sentiment privé* que tout législateur, tout magistrat, tout régulateur de société doit dépouiller quand il aborde ses fonctions publiques, quand il ordonne, quand il juge, quand il punit. Je cherche vainement quelle interprétation plausible, innocente, peut être donnée à cette allégation de *sentimens privés*, sur-tout

quand je vois, dans le pouvoir qui opprime LA FAYETTE, le pouvoir qui a délivré *Drouet.* Enfin, au lieu de craindre d'offenser l'Empereur, en lui dénonçant une atrocité par laquelle ses ministres le déshonorent, il me semble qu'on devroit plutôt craindre de l'outrager mortellement, en le traduisant aux yeux de l'Europe comme un hypocrite, qui a feint de plaindre le malheur, quand il en jouissoit intérieurement; qui a exprimé un desir de le voir cesser, quand il se promettoit au fond du cœur de l'éterniser.

Mais revenons au vrai. Quand l'Empereur a témoigné à Madame DE LA-FAYETTE bonté, sensibilité, admiration; quand il a joui de la consolation qu'elle alloit porter à son mari; quand il lui a fait entrevoir le moment où elle l'emmèneroit hors de sa prison; quand pressé d'en fixer l'époque, il a répondu avec l'accent du regret : *c'est une affaire compliquée ; mes mains sont liées* ; l'Empereur n'a pas prétendu lui dire : « Je vous plains, je vous admire ; allez le consoler ; vos maux et les siens cesseront ; mais *c'est une affaire compliquée, car mes mains sont liées par mes sentimens privés.* »

C'est par ses alliés, et ses alliés seuls, que l'Empereur peut avoir *les mains liées.* Or nous faisons partie de ses alliés ; donc il nous im-

porte, il importe à notre honneur, à notre caractère national de montrer évidemment que ce n'est pas à nous que doit être imputée une si détestable oppression; que nous n'y avons pas la plus petite part, et que nous ne devons pas subir la plus petite portion du poids d'infamie dont ses auteurs resteront à jamais chargés.

Et qu'on ne dise pas que c'est intervenir dans l'économie d'états indépendans: Non. Cette question n'a aucun rappòrt avec l'économie domestique de l'Autriche. Le général LA FAYETTE est-il né sujet de l'Autriche? l'est-il jamais devenu? a-t-il été arrêté pour avoir violé les lois de l'Autriche? n'a-t-il pas été tantôt dans les prisons de la Prusse, tantôt dans celles de l'Autriche? n'est-il pas évidemment le prisonnier des alliés, le prisonnier de la coalition? A quel titre, je l'ignore. *Prisonnier de guerre*, nous dit-on; je l'admets, quoiqu'assurément la question soit plus que problématique: mais enfin ces sortes de prisonniers jouissent de leur liberté sur leur parole, et à condition de ne pas servir pendant la guerre. Est-ce là ce qu'on a proposé à LA FAYETTE? Oh! que non. Avec cette même perversité *diabolique*, qui a suggéré depuis aux ministres de l'Empereur de tendre des embuches à la courageuse piété de la femme, on a cherché alors

à séduire la loyauté du mari. On a osé espérer que le brave LA FAYETTE voudroit renoncer à cette réputation éclatante si justement acquise, voudroit flétrir les lauriers dont il étoit couvert, voudroit sacrifier ce noble caractère qui fleurira dans les annales du monde, et vivra dans les hommages de la postérité, lorsque les rois et la couronne qu'ils portent seront tombés en poussière. Mais LA FAYETTE, tout en réprouvant les mesures qui l'exiloient de sa patrie, étoit trop magnanime pour favoriser les desseins de ceux qui s'étoient ligués contre elle. Un tel acte de perfidie ne pouvoit approcher de ce cœur qui n'a pas cessé un instant de nourrir le feu sacré du patriotisme le plus pur et le plus religieux. Est-ce là ce dont vous voulez le punir ? Prétendez-vous établir en principe que ceux qui sont mécontens de la constitution de leur pays, non-seulement peuvent, mais doivent prendre les armes pour la détruire, sous peine d'être livrés, comme une proye, à la rage implacable de ses ennemis ?

Le ministre me dira-t-il qu'il n'y a aucun rapport entre l'infamie d'une injustice aussi dégradante et le succès de la cause commune que poursuivent les alliés ? Eh quoi ! dans une guerre qu'on prétend entreprise, dans une coalition qu'on prétend formée pour la défense de la religion, de l'humanité, de l'ordre social et civil,

est-il donc possible que celui-là même, qui s'est fait le martyr volontaire de tous ces grands principes, essuie à la face de l'univers des cruautés inouies de la part d'un des alliés, sans qu'il en résulte une défaveur pour la cause, un obstacle au succès, et bien plus que des soupçons sur la sincérité des confédérés ? Je n'entends pas que, pour venger notre honneur sur un point si délicat, nous en ayons assez de la déclaration du ministre, quelque explicite qu'ait été celle d'aujourd'hui. Je n'entends pas comment c'est offenser un allié que d'intercéder en faveur d'une cause qui est celle de l'humanité. Je n'entends pas comment une prière est un outrage. Mais ce que j'entendrois moins que tout, ce seroit que nous ne pussions pas même agiter avec cet allié la question de nos intérêts communs ; que nous ne pussions pas même nous permettre un conseil, pas même hazarder une requête pour la cause commune, auprès de celui à qui, pour la soutenir, nous prodiguons d'année en année, tous nos trésors.

Je ne sais pas si c'est un artifice adroit, mais ce n'est certainement pas un pieux artifice que de vouloir affoiblir l'impression de tant d'horribles malheurs accumulés sur la vertueuse famille du général LA FAYETTE, en mettant en opposition toutes les cruautés ramassées de *Robespierre*, et en comparant en bloc tous les milliers

de malheureux qu'il a faits, avec un seul individu ou une seule famille isolée. Cette combinaison donneroit en définitif un singulier résultat; car comme il n'y a pas un seul individu ni une seule famille, qu'on ne puisse détacher ainsi de la foule des infortunés, chacun successivement paroîtra indigne de nous intéresser. Alors nous plaindrons les victimes comme *Robespierre* les frappoit, EN MASSE, et notre sensibilité sera précisément au niveau de sa justice. Pour moi, je tiens qu'un cœur généreux et sensible, qu'un cœur jaloux d'acquiter sa dette envers l'humanité, ne se borne pas à une compassion vague pour d'innombrables infortunes, mais cherche avec anxiété à démêler dans le nombre celles dont il peut accélérer le terme ou adoucir l'amertume. Je compare individu à individu, famille à famille, et dans la multitude de celles qu'a déchirées le fer des tyrans anarchiques de la France, je n'en connois pas une, pas une sans exception, qui ait plus de titres que celle du général LA FAYETTE à la compassion, au respect, à l'admiration de l'humanité entière.

Qui le croiroit? il n'y a pas jusqu'aux *nègres* qu'on n'ait été chercher, pour prouver qu'il étoit des contrées de l'univers où il se commettoit encore de plus grandes atrocités qu'à *Olmutz*. Je doute que cette allié si susceptible, qui seroit, dit-on, offensé par une prière compatissante,

soit extrêmement flatté du genre d'apologie qu'on a inventée pour lui ; ou plutôt je ne doute pas qu'il n'aimât mieux être *intercédé* par un côté de cette Chambre, que *défendu* par l'autre. Quoiqu'il en soit, je suis sûr que le très-honorable chancelier de l'Echiquier me rend la justice de croire que je ne vois pas d'un œil plus favorable que lui le commerce des noirs. Je pense comme lui que l'iniquité la plus impudente, que la cruauté la plus exagérée, produisent peu d'exemples, même dans les cachots d'*Olmutz*, qui puissent être comparés avec les horreurs accumulées de cet abominable trafic. J'observerai en passant au premier ministre, que depuis plusieurs années, le plus grand nombre de ses collègues par leurs discours, par leurs talens, surtout par leur influence, prolongent ce systême d'injustice et de crime, tandis que lui subit passivement le nouveau degré d'infamie qu'ajoute à un tel système l'audace de le défendre. Peut-être au reste le chancelier de l'Echiquier trouve-t-il là un argument pour sa conduite d'aujourd'hui. Peut-être a-t-il voulu nous dire par cette citation : *Si, dans une cause aussi honorable que l'abolition du commerce des esclaves, j'échoue dans mes intercessions auprès de mes plus intimes amis, comment peut-on croire que j'intercéderois avec quelque succès auprès de l'Empereur, en faveur de l'illustre et infortuné*

LA FAYETTE? Si j'avois le droit, que je n'ai pas, de hazarder, en particulier quelques conseils auprès du chancelier de l'Echiquier, je lui dirois: *Insistez. Vous vous méfiez trop de votre crédit sur vos amis. Pressez-les, et je vous réponds que vous en obtiendrez ce que vous desirez.* Mais au moins, dans son caractère public, j'ai le droit de l'avertir que s'il éprouve réellement ces vives émotions d'humanité dont il a semé l'expression dans quelques phrases de son discours, le seul moyen qu'il ait de faire croire à leur sincérité, c'est une intercession solemnelle en faveur des prisonniers d'*Olmutz*, laquelle tout-à-la fois protége la cause du genre humain, et venge l'honneur de la Grande-Bretagne.

Mais, une fois cet exemple donné, il nous faudra intervenir dans tous les actes repréhensibles dont nos alliés pourront être accusés dans l'intérieur de leur domination! Est-ce donc sérieusement qu'on présente cette objection? Est-ce aujourd'hui le tour des *principes inflexibles*, comme c'étoit n'aguères celui des *exceptions illimitées*? Ne saurons-nous jamais aller que d'un extrême à un autre, sans nous arrêter une fois dans ce juste milieu de la vérité et de la sagesse? Le ministre se sera-t-il jamais écarté de la règle générale avec plus de légitimité, avec plus de gloire, qu'en se déterminant à une exception qui doit honorer le principe général, en le met-

tant d'accord avec le vœu sacré de l'humanité ? Eh ! la miséricorde elle-même, qu'est-elle autre chose qu'une *exception* à la justice ? Depuis la première époque à laquelle le chancelier de l'Echiquier, chargeant d'exécration les cruautés exercées contre *le général* LA FAYETTE, céda comme aujourd'hui aux froids calculs de son jugement et à l'impitoyable sévérité de sa raison, voyez quel succroît de misères et d'oppressions est venu fondre sur les victimes dont nous déplorons la destinée. Aujourd'hui le ministre professe une admiration sans bornes pour les sublimes vertus, pour l'héroïsme incomparable de Mad. DE LA FAYETTE ; mais sa tranquille chevalerie lui permet de la laisser sans protection et sans secours se consumer dans les horreurs d'un cachot. Il veut bien lui prodiguer des louanges, pourvu qu'elles soient stériles; la plaindre, pourvu qu'il ne la délivre pas ; et nous arriverons ainsi au moment où le progrès destructeur de ses souffrances viendra les terminer, viendra fermer ses yeux au spectacle des malheurs qu'elle a voulu soulager, s'il le falloit, aux dépens de sa vie. Et l'on nous parle sans cesse des triomphes du PRINCE CHARLES; de la gloire qui en revient au peuple anglais ! Croit-on donc que le peuple anglais sentiroit avec moins de transport le triomphe de sa propre bienfaisance, que celui des armes de son allié ?

Je ne puis m'empêcher de faire ici une remarque. Le chancelier de l'Echiquier m'a souvent reproché de rendre hommage aux traits éclatans de la valeur de notre ennemi. Mais ce brave ARCHIDUC CHARLES, qui a toutes les vertus compagnes ordinaires de la valeur, sent aussi la justice due au mérite d'un ennemi, et ne la lui refuse pas. Voyez sa conduite, lorsque les restes inanimés du général français *Marceau* sont tombés en son pouvoir ! avec qu'elle religion il les a remis aux anciens compagnons d'armes de ce guerrier ! avec quelle noblesse il a lui-méme ajouté aux honneurs funéraires dus à celui qu'une honorable mort avoit frappé combattant pour sa patrie ! O ! que le sort de LA FAYETTE ne dépend-il de ce prince généreux ! Mais je n'ai pas besoin d'un autre garant pour être persuadé que le Monarque qui a un tel frère, que ce Monarque si jeune qui a fait aussi ses preuves avec tant d'éclat dans une guerre précédente, ne soupçonne aucune des horreurs dont les cachots d'*Olmutz* sont le théâtre ténébreux. Il est difficile d'imaginer à quel point ces monarques, qui ont le malheur d'être absolus, peuvent être entretenus par leurs ministres dans la plus complette ignorance sur les faits les plus notoires pour tout autre que pour eux. C'est une idée qui peut à peine entrer dans une tête anglaise ? Mais il est vrai que, dans le cours de la guerre

présente, le roi d'Espagne, jusqu'au moment où, sa cause étant désespérée, il a fallu le porter à la paix, avoit cru constamment que ses troupes avoient toujours été victorieuses. Il ne revenoit pas de son étonnement, lorsque l'annonce du premier échec, dont il eût jamais entendu parler, a eu pour conclusion que son trône étoit renversé s'il ne faisoit pas la paix. Ainsi est abusé, je n'en doute pas, ainsi est compromis, ainsi est déshonoré l'Empereur par ses ministres, relativement à toutes les horreurs d'*Olmutz*. Et voilà pourquoi on ne veut pas de Mad. DE LA FAYETTE à Vienne. Voilà pourquoi on ne vouloit pas la laisser écrire d'*Olmutz* à l'Empereur, qui lui en avoit donné la permission. Voilà pourquoi elle n'a dû la *grace* qui lui a été accordée (car elle l'appelle une *grace*) qu'à l'ignorance où les ministres étoient de son arrivée à *Vienne*. Voilà pourquoi la sœur * d'un des prisonniers, qui précédemment s'étoit rendue avec éclat dans cette capitale pour obtenir la même faveur, a été obligée par une lettre de cachet ministérielle de vuider à l'instant les Etats Autrichiens, sans avoir pu parvenir jusqu'au prince qu'elle étoit venue implorer. Mais qui désabusera l'Empereur? qui délivrera notre allié de ce poids de honte que nous partageons avec lui? Nous, s'il

* M.me de *Maisonneuve*, sœur de M. *de la Tour-Maubourg*.

reste une goute de sang anglais dans nos veines. Et par quel moyen? il n'en est pas d'autre que de supplier le Roi d'accorder son intervention bienfaisante. Toute autre démarche sera inutile. Je suppose le très-honorable auteur de la motion envoyé demain à Vienne, pour y traiter les intérêts touchans dont il a été aujourd'hui un si noble défenseur (et quelque peu disposé qu'il soit à recevoir un caractère public du ministre actuel, je suis sûr qu'une si douce mission seroit acceptée de lui avec transport) : Eh bien! rien ne seroit encore fait. Arrivé à *Vienne*, il n'auroit pas de moyens d'éclairer l'Empereur. Ce n'est que d'égal à égal qu'une telle communication peut être réalisée, et une telle prière réussir. Il ne faut rien moins qu'une lettre du Roi à l'Empereur, qui lui apprenne la vérité, qui lui révèle toutes les horreurs de l'oppression prolongée qu'on exerce en son nom, qui l'informe des sentimens qu'elle a excités dans le cœur de S. M. et dans tous les cœurs Bretons, qui lui expose le préjudice et la honte qu'elle porte à la cause commune des alliés. Qu'une telle lettre soit écrite, et son sucès est certain. Le roi de la Grande-Bretagne aura attaché à son nom la gloire de la justice et de l'humanité secourues non-seulement avec grandeur, mais avec générosité. L'Empereur d'Allemagne vengera la pureté du sien, que ses ministres voudroient trans-

mettre à la postérité souillé d'un crime si détestable, et chargé d'une si accablante ignominie. Ah ! j'aime à croire que les représentans du peuple anglais aimeront mieux aujourd'hui suivre les nobles mouvemens de leur ame, que céder aux oracles glacés de l'intelligence ministérielle. Après cette surchage de misères qui a suivi LA FAYETTE des prisons de Prusse dans les cachots d'*Olmutz*; lorsque ces misères sont devenues celles de toute sa famile, et de quelle famille ! lorsqu'il est évident qu'ils ne sont pas simplement prisonniers de l'Autriche, mais prisonniers des alliés ; lorsqu'il ne s'agit ni de violer l'indépendance d'un état étranger, ni de s'immiscer dans sa police intérieure et municipale; lorsqu'on ne nous propose qu'une intervention mesurée, amicale, bienfaisante, utile à la puissance implorée comme à celle qui implore, favorable même aux succès ultérieurs de la guerre, si nous sommes condamnés à la continuer, propice au moins à l'assertion toujours démentie jusqu'ici que cette guerre est entreprise pour la cause de la justice et de l'humanité, je dis que quiconque, au milieu d'une telle réunion de circonstances, peut refuser son suffrage à la motion, doit être inaccessible à tout sentiment humain et à tont noble principe. Non, je ne puis croire que j'adresse envain cette invocation à la Chambre. Elle doit réveiller tous les senti-

mens compassionnés et généreux qui caractérisent les Bretons entre tous les autres peuples. Et lorsqu'il se montre une disposition de la part de deux grandes nations à oublier leurs animosités mutuelles, disposition consolante (car pourquoi faut-il que l'Angleterre et la France se haïssent ?) lorsque, des deux côtés, ceux qui ont été les ennemis les plus acharnés témoignent le desir d'un heureux rapprochement, ne nous dépouillerons-nous pas de cet esprit d'aigreur et de ressentiment contre ceux qui l'ont le moins mérité ? Peut-on imputer à LA EAYETTE une seule, je dis une seule des horreurs qui ont déshonoré la révolution française ? Combien au contraire ont été réprimées ou prévenues par lui ! On a pu avoir des opinions diverses, des partis différens du sien ; mais aujourd'hui tout le monde a reconnu la pureté de ses intentions, (j'apperçois un mouvement du très-honorable secrétaire de la guerre et je me reprends,) aujourd'hui toute la Chambre, moins un seul membre, a reconnu la pureté des intentions du général LA FAYETTE. Son rôle a été renfermé dans les premiers temps de la révolution. Il n'a participé à aucune des atrocités qui ont suivi. Il les eût empêchées, si on l'eût secondé de bonne foi. C'est en luttant contre elles, c'est en se tenant inviolablement attaché aux lois jurées, qu'il a mieux aimé sacrifier tout ce qui étoit

cher à son cœur, et s'immoler lui-même, que trahir ses principes et ses sermens. La persécution inouie qu'il a éprouvée, les horribles souffrances qu'il a subies, sa constance, son courage, sa vertu, sa femme, ses enfans, n'ont pas moins de droit à intéresser la calme raison qu'à émouvoir la vive sensibilité. J'ai l'espoir, j'ai la confiance que la chambre s'honorera de prêter son appui à une cause qui est celle de la vertu même. Dussent les ministres se montrer morts à tout sentiment d'humanité, à toute idée de la gloire de leur pays, j'espère que la Chambre sentira ce que sentent tous ses commettans, et arrachera des serres de l'oppression tant d'illustres infortunés, depuis si long-temps jouets du malheur, et victimes du despotisme.

La multiplicité des grands intérêts, qui, dans ce moment, attirent de tout côté l'attention publique, ne permettant pas de rester long-temps fixé sur le même objet, quelque touchant qu'il puisse être, le traducteur, avec regret, se croit obligé de se borner à des extraits du reste de ce débat.

Mr. William Smith a pris la parole après Mr. *Fox*, pour soutenir comme lui la motion. « Il avoit entendu citer l'Impératrice de Russie, et les princes français, parmi les puissances qui

lioient les mains de l'Empereur. Mais la première avoit eu assez de victimes dans les braves Polonais, pour ne pas en aller chercher au loin. Quant aux seconds, il croyoit que c'étoit la dernière injure qu'on pût leur faire dans leur infortune, de supposer qu'ils s'en consolâssent en la méritant, et qu'ils aimâssent mieux exercer le pouvoir de nuire que de n'en exercer aucun. Dans tous les cas, auprès de l'Empereur *libre*, auprès de l'Empereur *lié*, la Grande-Bretagne, responsable ou non d'une telle injustice, pouvoit avec convenance, avec gloire, intercéder pour des malheureux. Que parloit-on d'offense? Etoit-il question de donner des ordres à l'Empereur? de le menacer même de retirer nos subsides s'il ne se rendoit pas à nos desirs? non. Il s'agissoit de lui porter, pour l'intérêt de l'humanité, pour le nôtre, pour le sien propre, une prière amicale, compâtissante et salutaire. Ni la couronne, ni le gouvernement Britanniques ne seroient dégradés par un acte de miséricorde; et si la Chambre adoptoit la motion, il n'y auroit pas un cœur Breton qui n'y applaudit. »

M. Martin a manifesté les mêmes sentimens, et a fait un appel direct aux nouveaux membres du nouveau Parlement, sur-tout à ceux qui, étant encore dans une première jeunesse, devoient encore être livrés aux premières impressions de la justice et de l'humanité, dans toute

leur force ainsi que dans toute leur pureté.

M. Henry Brown a dit que, dans son opinion, la motion n'avoit plus d'objet depuis que M. *Pitt* avoit déclaré si solemnellement et si explicitement que l'Angleterre n'avoit jamais eu *la plus petite part* à l'emprisonnement du général La Fayette.

M. Pitt s'est levé pour répéter cette déclaration, ainsi que la promesse de la communiquer au cabinet de *Vienne*.

M. Grey « ne trouvant rien à ajouter à tout ce que le cœur et le génie de ses honorables amis leur avoient suggéré, se levoit seulement pour que son nom ne fût pas totalement oublié parmi les défenseurs d'une cause si noble et si belle. Il concevoit un heureux présage pour la motion, de ce qu'un seul opposant s'étoit montré, et cet opposant étoit le ministre, et, à bien l'examiner, le discours du chancelier de l'Echiquier étoit bien moins une contradiction qu'un hommage pour toutes les vérités qui avoient été établiées. Il est bien vrai qu'un autre membre (M. *Windham*) avoit paru aussi vouloir combattre la motion; mais il s'étoit trouvé subitement *les mains liées*; et sembloit avoir abandonné sa résolution. Quant à lui (M. *Grey*) il étoit bien-aise de voir le ministre reconnoître en général, quoi qu'il l'appliquât mal en particulier, le principe de l'inconvenance et de l'in-

justice d'intervenir dans l'administration intérieure d'un autre pays. « Mais ce principe plaide en faveur de la motion, au lieu de la combattre. Car quoiqu'on en ait dit, ce n'est que par convention qu'on peut appeller les prisonniers d'*Olmutz* des *prisonniers de guerre*. Ce sont des *prisonniers municipaux*, ce sont des *prisonniers d'état*; des *prisonniers d'état* d'un pouvoir dont ils n'étoient pas sujets; pris, incarcérés, et tourmentés pour avoir eu, dans *l'intérieur* de leur pays, et comme représentans de leur nation, des opinions que ce pouvoir étranger n'aime pas, et qu'en conséquence il punit par le plus illégal, le plus injuste et le plus cruel des emprisonnemens. Tant que cet emprisonnement dure, l'infraction du principe, qui défend d'intervenir dans l'administration intérieure d'un pays étranger, se renouvelle à chaque minute. Non-seulement toutes nos professions sont hypocrites; mais elles sont en contradiction avec elles-mêmes. Elles retombent sur nous, au lieu de nous mettre à l'abri. Jamais nous ne paroîtrons étrangers à ces *mains liées*, tant qu'elles le seront. Mon avis est donc que la motion soit franchement adoptée, et que pour notre honneur, si ce n'est pour notre conscience, nous enlevions cet acte de justice et de générosité au gouvernement français, qui, si nous ne le prévenons, nous fera la honte de faire un

article du traité de la cessation de cette basse et horrible iniquité. »

Discours et amendement de M. Wilberfoce.

M. Windham *s'étoit encore levé en même-temps que M.* Wilberforce, *qui a eu la parole, et qui, au milieu du plus profond silence, a proféré ce qui suit :*

« Je ne sais pas pourquoi ces messieurs de l'autre côté de la Chambre prétendroient regarder la question actuelle comme leur appartenant exclusivement, et faire ainsi un *monopole* d'humanité à leur profit. Je les défie d'être plus pénétrés que je le suis et qu'on l'est autour de moi du récit déchirant que nous avons entendu. Quant à la décision à prendre sur ce qui nous a été proposé, j'ai une opinion à émettre différente de toutes celles qui ont paru. Je ne puis pas donner mon assentiment à la motion, dans sa forme présente, parce que je ne suis par sûr que l'emprisonnement de La Fayette ait été *préjudiciable à la cause de Sa Majesté et de ses alliés.* D'un autre côté rien ne pourra me faire concevoir qu'il soit inconvenable pour la Chambre des Communes Britanniques d'intervenir dans une circonstance de la nature de celle-

ci. J'espère que quiconque a soupçonné que le gouvernement anglais pût avoir la participation la plus légère à une pareille incarcération, n'a pas conservé l'ombre d'un doute, après avoir entendu la déclaration si formelle de mon très-honorable ami (M. *Pitt*). Mais je n'en suis pas moins convaincu que c'est le devoir d'une grande et auguste assemblée, que c'est le devoir des représentans du peuple anglais, d'ouvrir leur cœur au cri de l'humanité souffrante, de quelque contrée qu'il s'élève jusqu'à eux; de porter un regard secourable sur les infortunes les plus éloignées d'eux, et de ne point connoître de bornes à l'exercice d'une bienfaisance, d'autant plus pure qu'elle est plus désintéressée. Je proposerois donc, comme *amendement* à *la motion*, que l'adresse projettée eût pour objet purement et simplement de *soumettre à Sa Majesté la convenance et la manière d'employer son intervention auprès de la cour de Vienne, pour la délivrance du marquis de la Fayette, de ses compagnons et de sa famille.* »

Le Général FITZPATRICK.

« Je seconde de tout mon cœur l'amendement qui vient d'être présenté par l'honorable préopinant. Je croirai le succès de ma motion assuré, dans l'instant même où elle aura été re-

mise à la discrétion de S. M. c'est-à-dire confiée à la réunion la plus exemplaire, qu'offre aucun trône, de toutes les vertus morales et religieuses. »

M. Wilberforce *a été au bureau, a écrit son amendement, et l'a remis entre les mains de l'*Orateur *de la Chambre, lequel en a fait lecture selon l'usage. Le débat a continué.*

Le Maitre des Rôles a désaprouvé l'amendement, qui lui paroissoit ruiner la motion, en en retranchant les motifs; et il a pensé que la motion elle-même étoit devenue inutile, son but ayant été parfaitement rempli par le *désaveu formel* que le ministre avoit fait de toute co-opération à cette affaire depuis son principe jusqu'à ce jour.

Le Lord Hawkesbury ne trouvoit pas l'exemple d'*Asgill* applicable à la circonstance présente. Selon lui, ce n'avoit pas été la cour de France, mais la reine de France, qui avoit intercédé pour *Asgill* auprès des Américains. Le Noble Lord a demandé à la Chambre, « si elle étoit préparée à rompre l'alliance avec l'Empereur, dans le cas où, après avoir adressé à ce prince la requête proposée, elle en recevoit un refus. Une seule circonstance, dans l'opinion du Noble Lord, pouvoit justifier l'intervention de la Chambre, le cas d'une conduite notoirement inique de la part de la cour de *Vienne*. L'allégation avoit bien été faite; mais la Cham-

bre n'étoit pas encore en état de juger : car la preuve n'avoit pas une authenticité légale ; et en supposant qu'elle l'eût, il seroit injuste de prononcer avant que la cour de *Vienne* eût été entendue contradictoirement. »

M. Shéridan, après quelques observations sur la double tentative de M. *Wyndham* pour prendre la parole, sur le calme que l'amendement de M. *Wilberforce* avoit paru lui rendre, sur l'opinion proférée par *le Maître des Rôles*, etc. a dit : « J'espère qu'une motion de cette importance ne sera pas éludée par de misérables équivoques. Il s'agit tout-à-la-fois et de l'honneur de notre allié et du nôtre. Rien ne doit nous satisfaire qu'une démarche noble, grande et ouverte, une adresse immédiate à S. M. pour la supplier d'employer son influence à la cour de *Vienne* en faveur des personnes infortunées, objet du présent débat.... Un noble lord vient de nous demander si nous étions préparés à rompre notre traité avec l'Empereur en cas de refus. Ce noble lord, nous le savons tous, *va vîte en affaires*. Il y a deux ans, il ne demandoit qu'un régiment pour aller droit à *Paris* : aujourd'hui il voit déja le traité avec *Vienne* rompu. Il me pardonnera de n'être pas plus effrayé de sa menace aujourd'hui, que je ne fus alors ébloui de sa promesse ; et je lui répondrai, aussi sérieuse-

ment que je le pourrai, premièrement, que le refus n'est rien moins que sûr, et secondement, que personne ne lui a parlé de rompre avec l'Empereur s'il ne nous accordoit pas notre demande..... Quant à l'expédient lumineux de mander l'Empereur à la barre de la Chambre pour entendre contradictoirement sa défense, si le noble lord veut présenter en forme ce second amendement, je m'arrêterai à le discuter..... Nul exemple n'est plus directement applicable à la circonstance que l'affaire d'*Asgill.* Il est bien vrai que son épouse et ses enfans, repoussés par le *sang-froid* ministériel de Versailles, recoururent à la sensibilité de la reine de France. Mais cette princesse, émue et comme femme et comme mère à l'aspect de cette famille suppliante et désespérée, prit la requête, la transmit elle-même à son royal et vertueux époux, et ce fut le roi de France qui se rendit intercesseur pour un malheureux auprès des Américains. Ainsi, je n'en doute pas, si aujourd'hui LA REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, dont personne n'a jamais plus admiré que moi les illustres et bienfaisantes vertus, en étoit sollicitée, elle employeroit tout le pouvoir de son rang et de sa bonté en faveur d'un époux opprimé, d'une femme dévouée à la douleur, et de leurs deux filles condamnées si jeunes à tant de chagrins et si innocentes à

tant de supplices ! ” M. *Sheridan* a passé ensuite à des remarques moins graves “ sur la manière dont le débat s'étoit engagé, sur l'empressement de M. *Windham* à prendre la parole, sur l'empressement plus grand encore du ministre à la lui ravir, en se jettant tête baissée dans le débat, lorsque la Chambre témoignoit le desir d'entendre M. *Windham* le premier. La Chambre connoissoit la *mâle pétulance*, et la *généreuse indiscrétion* du très-honorable secrétaire de la guerre. Elle s'étoit attendue qu'il alloit, dans son premier accès, faire quelque révélation, lever quelque coin du voile qui cache encore ce honteux mystère. Toutes les attentes avoient été trompées par le silence imposé au très-honorable membre. Quelqu'un, qui eût pu lire dans l'ame du très-honorable chancelier de l'Echiquier à cet instant, y eût sûrement trouvé ces mots adressés au très-honorable secrétaire de la guerre : *Asseyez-vous. Vous allez tout gâter. Vous révolterez la Chambre par votre fureur. Vous l'instruirez par votre indiscrétion. Vous lui direz ce qu'elle ne peut pas entendre, ou ce qu'elle ne doit pas savoir. Laissez-moi parler. Ma glace vaut mieux que votre brasier, mes équivoques que vos sophismes, mon* rien *que votre* quelque chose. Malheureusement (ajoutoit M. Sheridan) malgré toutes les déclarations

qui nous ont été faites, je crains encore que le pouvoir qui, devant nous, *a lié la langue* du très-honorable secrétaire de la guerre, ne soit le même qui, à notre insçu, a *lié les mains* de l'Empereur. Comme ami de la loi, je me réjouirai le jour où M. DE LA FAYETTE aura recouvré sa liberté. Comme ci-devant ami du secrétaire de la guerre, je me réjouirai le jour où il aura recouvré la parole; et je suis bien sûr que, ce jour-là, la Chambre ne ressemblera pas au serpent qui reste sourd à la voix de l'enchanteur. » Passant au caractère personnel de M. DE LA FAYETTE, M. *Sheridan* a professé pour lui *la plus haute vénération*; l'a peint comme « l'ami persévérant d'une sage liberté; un homme d'un caractère élevé, d'honneur inflexible, digne de rivaliser avec les personnages les plus éclatans de l'histoire Britannique, unissant au courage d'*Hampden* la loyauté de *Falkland*; ayant eu la force d'arriver et la sagesse de s'arrêter au but légitime; objet de haine pour des ennemis de toute réforme et de toute liberté, objet de bienveillance et d'admiration pour tous les amis de l'humanité, de l'ordre et des lois. » Enfin, après avoir réfuté les objections qu'on élevoit contre la motion, avoir insisté sur l'intérêt direct qu'y avoit l'Angleterre, avoir produit une suite d'exemples d'interventions pareilles, dont plusieurs moins favorables, M. Sheridan a

6

terminé son discours par ce morceau frappant : « Si, au lieu d'être victime d'une populace rendue furieuse, et des monstres sanguinaires nés de la corruption de l'ancien gouvernement, l'infortuné Louis XVI eût été vainqueur; si, raffermi sur son trône, il eût fait plonger dans un cachot LA FAYETTE, sa femme, ses filles, ses amis, ses serviteurs; qui de nous ne se fut écrié : *il mérite que la couronne soit arrachée de son front ?* Eh bien! tels sont cependant les actes de férocité commis par ces pouvoirs réguliers d'Europe, pour honorer, disent-ils, la mémoire d'un Prince mort abandonné, mort en pardonnant, et qui, du fond de son tombeau, désavoue ses injustes et hypocrites vengeurs. Mais le caractère le plus honteux peut-être de cette cruauté, c'est de s'être dit qu'on pouvait tout oser impunément contre des hommes qui, martyrs des lois jurées et renversées, devenoient odieux à ceux qui les avoient détruites, et se trouvoient tout-à-coup sans autorité qui les défendît et sans patrie qui les réclamât. S'ils n'eussent pas frémi de s'associer avec *Robespierre*, s'ils se fussent joués de leurs sermens et livrés à la révolution du 2 *septembre*; ce seroit peut-être à eux qu'on enverroit aujourd'hui des ambassadeurs. Eh bien! j'ai la confiance que la République française, qui n'est plus maintenant la République de *Robespierre*, voudra elle-même marquer cette différence en

ayant la générosité, la magnanimité de réclamer, comme CITOYENS FRANÇAIS, le général LA FAYETTE et ses compagnons. On verra alors à qui s'en prendre de l'étrange contraste qui naîtra entre les *ressentimens républicains* et la *reconnoissance monarchique*, entre *l'oubli des injures* pratiqué par ce gouvernement d'*athées*, et l'*éternité des vengeances* mise en principe et offerte en exemple par le gouvernement régulier de *Rois chrétiens.* »

M. WYNDHAM, après avoir dit que s'il n'avoit pas eu l'envie de parler, on la lui auroit donnée, a commencé par expliquer ses *levé* et ses *assis.* « Deux fois il avoit cherché les yeux de l'*Orateur*; et deux fois l'*Orateur* avoit tourné la tête d'un autre côté. Par l'évènement M. *Windham* en étoit bien-aise, parce qu'il avoit eu plus de temps pour préparer son discours qui alloit être plus étendu et plus concis. Pour cette fois il ne s'étoit pas levé vainement, et il s'étoit levé, non pas pour *dévoiler quelque secret ministériel*, ainsi qu'on l'avoit annoncé, mais pour *arracher le voile de la face de l'honorable préopinant et de celle de ses amis*, et montrer au monde quel étoit le motif mystérieux de l'humanité qu'on avoit tant fait valoir dans la soirée. Ces messieurs dans la vérité manquoient de sujets, et ils avoient pris LA FAYETTE pour leur héros. C'étoit donc une question de mérite. Il y avoit donc trois

questions à examiner. La première, le degré de mérite du patient — la seconde, le degré d'humanité auquel il avoit droit — la troisième, jusqu'à quel degré le droit qu'il pouvoit avoir devoit être considéré comme un objet convenable d'humanité générale.

Sur la première question : M. DE LA FAYETTE avoit servi la cause de l'Amérique ; et avant de s'y rendre, avoit fait à l'Angleterre une visite, qui n'étoit pas tout-à-fait *correcte*. Au reste la seule conséquence que *M. Windham* vouloit tirer de ce fait, c'étoit que M. DE LA FAYETTE, pour lequel on réclamoit la faveur particulière des Anglais, leur étoit parfaitement étranger, et n'étoit pour eux qu'un de ceux qui s'étoient élevés et qui étoient tombés dans le cours de la révolution française. Sous le rapport de cette révolution, M. DE LA FAYETTE s'étoit conduit par des motifs au moins *mélangés ou ambigus*. Pour ceux qui pensent que les premiers auteurs de cette révolution ont été les ennemis de l'humanité, le marquis ne doit pas être un homme favorable. L'auteur de la motion est son ami d'ancienne date, il peut voir autrement. Il l'a défendu avec habileté et sensibilité, mais il a passé légèrement sur les faits importans, notamment sur la manière dont son client a été arrêté. Jamais on n'a été plus légalement prisonnier de guerre. Il ne tenoit pas à M. DE LA FAYETTE

de cesser de faire la guerre à l'Autriche ; il falloit que celle-ci consentit qu'il ne fût plus en guerre avec elle. *Lorsque deux nations sont en guerre , il ne dépend* D'AUCUN INDIVIDU *de l'une des deux de dépouiller le caractère d'ennemi sans le concours de l'autre* *. *Sans doute l'ami de notre ennemi est notre ennemi ; mais cela ne fait pas que l'ennemi de notre ennemi soit notre ami* **. On dit qu'il a été arrêté sur terre neutre ; mais c'est à la nation dont il a violé le territoire à se plaindre et non à l'Angleterre. On n'a donc point violé la loi des nations en faisant le marquis prisonnier de guerre. Le premier caractère de LA FAYETTE est donc celui de prisonnier de guerre ; le second est celui d'étranger. Ici M. *Windham* a appris à la chambre, que M. DE LA FAYETTE n'étoit pas né en Angleterre — qu'il n'y avoit pas été naturalisé — qu'il n'étoit pas au service de l'Angleterre — qu'il n'habitoit pas un pays soumis, rendu ou

* *When two nations were at war, it did not depend upon* ANY INDIVIDUAL *of either country to divest himself of the character of an enemy without the concurrence of the other.* Sun, *déc.* 17.

Ainsi la guerre n'est plus d'Etat à Etat, mais d'*individu* à *individu !* Nouveau principe des protecteurs de l'ordre et de la religion : nouveau bienfait des oppresseurs de *la Fayette* envers l'humanité.

** *It was certain that the friend of our enemy was our enemy ; but it did not at all fallow, that the enemy of our enemy was our friend.* (Sun).

livré au roi d'Angleterre — qu'il n'avoit pas fait la campagne du duc de Brunswick — qu'il n'étoit pas enrôlé dans les *cadres* de Guernesey — qu'il n'étoit pas un de ceux qui avoient été tués de sang-froid à *Quiberon* par les ennemis : donc M. DE LA FAYETTE est étranger à l'Angleterre, autant qu'homme sur la face du globe *. M. *Windham* est encore revenu à la révolution française. Il a reproché à LA FAYETTE de n'avoir pas empêché la mort de *Foulon* et de *Berthier* ; de n'être pas mort lui-même au 5 octobre, 1789, attendu qu'il n'en pouvoit jamais trouver une plus belle occasion. Faisant un saut de 1789 à 1792, M. *Windham* a dit : « On lui a fait un mérite d'avoir voulu sauver le Roi. Je ne lui en sais pas le moindre gré. Je crois bien qu'il ne vouloit pas détruire le Roi, il vouloit être vice-roi sur le Roi comme *Trinculo* dans *la tempête*. *Au reste*, a dit mot-à-mot M. Windham, *je suis étonné que les membres en face de moi se fassent les avocats* DE LA FAYETTE. *Qu'ils lui pardonnent d'avoir trahi le Roi son souverain, cela se conçoit : mais comment peuvent-ils lui pardonner le crime bien plus abominable* D'AVOIR TRAHI LE PEUPLE SOUVERAIN ? *Car s'il a été le premier à s'élever contre le pouvoir suprême, il a aussi été le premier à se tourner contre*

* *Ibid.*

*les Jacobins**. Lorsque, dans le fait, il a causé tant de mal, qu'importent l'innocence de ses motifs ou la pureté de ses intentions ? Il n'y a pas plus de présomption en faveur de son innocence qu'en faveur de celle *d'aucune* personne ayant eu part à ces funestes évènemens.

Seconde question : L'humanité. « Je crois les peintures qu'on nous a faites de sa situation exagérées : Mais qu'importe ? Pris comme sujet d'humanité à travailler, pourquoi le séparer de tous les malheureux? *ces messieurs ont-ils regardé autour d'eux, et considéré* LES INNOMBRABLES CALAMITÉS, QUI, PAR LES SAGES DISPOSITIONS DE LA PROVIDENCE, ASSIÉGENT LA NATURE HUMAINE DE TOUT CÔTÉ ** ?. *Ont-ils considéré combien il y avoit d'autres personnes que* M. DE LA FAYETTE *languissant en prison pour dettes ou pour crimes* ? Le sentiment qu'excitent des souffrances ne doit jamais être séparé de la considération de ce qui en est la cause. » — Enfin M. *Windham*, après s'être indigné contre toutes ces *abstractions d'humanité*, contre *cette pratique fallacieuse aujourd'hui à la mode, qui embrouille les questions les plus simples*, a dit très-clairement en effet à ceux qui avoient déploré si pathétiquement la destinée de M., Mad. et Mlles. DE LA FAYETTE ; *Que ne s'écrie-*

* Mot-à-mot. Voyez le *Sun*.

** Mot-à-mot. *Ibid.*

t-on aussi ; LE PAUVRE COLLOT D'HERBOIS ! Bravant le murmure qui s'élevoit, même de son côté, il a parodié longuement la description qui avoit été faite de la prison d'*Olmutz*, par une description du climat de la *Guyanne*. Il a joué sur les milliers de victimes que le monstre de Lyon avoit fait *guillotiner*, *mitrailler*, *couper en pièces*. « *Tout cela est bien vrai ; mais c'est une chose faite ; ils sont morts, on ne les fera pas revivre. Que leur importe que ce pauvre Collot d'Herbois soit à la Guyanne avec le clergé de France ? Envoyons le chercher. Comment des hommes sensibles peuvent-ils supporter ces tourmens prolongés du pauvre Collot-d'Herbois* * ? » *etc. etc.* Ici M. *Windham*, qui avoit débuté par trouver la conduite de M. DE LA FAYETTE *mélangée ou ambigue* ; qui avoit dit ensuite : *qu'importe la pureté de ses intentions* ? qui bientôt après avoit cité *les rues de Londres remplies d'émigrés français égaux à* M. DE LA FAYETTE *en rang*, *en talens*, *en vertus* **, a conclu la seconde question en parlant *des crimes* DE LA FAYETTE comme d'une chose avérée, et pour le prouver, il a *dit*, que quelqu'un lui avoit *dit*, que la reine de France avoit *dit* « *quelle se jetteroit entre* BARNAVE *et la hache du bourreau, mais qu'elle ne pardonneroit jamais à* LA FAYETTE. »

* Voyez *le Sun*.

** *Ibid*.

Troisième Question : LA FAYETTE est-il un objet convenable d'humanité générale, qui rende convenable notre intervention auprès de l'Empereur ? M. *Windham*, après avoir cherché dans la question précédente, tout ce qui pouvoit irriter les républicains Français contre LA FAYETTE, n'a rien omis dans celle-ci de ce qu'il jugeoit propre à exaspérer l'Empereur. Il a fait valoir l'esprit vindicatif de la reine de France, parmi toutes ses perfections, toute son amabilité, toutes ses vertus. Il a demandé s'il n'étoit pas naturel de supposer que l'Empereur, instruit par sa tante, vouloit être implacable comme elle. Il a ridiculisé la sensibilité de M. *Wilberforce*, qui avoit été encore plus loin que les auteurs de la motion. « Eux du moins se bornoient à vouloir secourir le malheur d'une seule famille ; mais l'auteur de l'amendement embrassoit dans sa vaste compassion tous les malheurs de l'humanité : Dieu sait où l'on iroit avec de tels principes. » *Ici* M. Wyndham a pris brusquement le revers de la question : après avoir reproché à M. *Wilberforce* de s'intéresser à trop de monde, il a reproché aux auteurs de la motion de s'intéresser à trop peu. — « Telle a été leur profonde insensibilité pour tout ce qui n'étoit pas LA FAYETTE, qu'ils n'ont cessé d'appeler cette guerre, une guerre injuste,

inhumaine, détestable. Et pourquoi l'appelaient-ils ainsi? si ce n'est parce qu'ils soupçonnoient que le motif secret de notre intervention étoit de secourir la moitié de la France massacrée par l'autre? Entre une seule famille prisonnière à *Olmutz* et les trente mille prêtres prisonniers en France, pourquoi ces messieurs n'ont-ils pas choisi les trente mille prêtres pour objet de leur bienfaisance et de leurs motions? Mais, il y a un vieux proverbe latin qui explique leur préférence : *De gustibus non disputandum* *. Rien n'est si aisé que d'être vertueux aux dépens des autres, courageux avec leur valeur, libéral avec leur argent. *On porte toujours*, dit le docteur Swift, *les infortunes d'autrui avec une résignation vraiment chrétienne*. Ces messieurs sont en vérité fort généreux, en sacrifiant la vengeance de la reine de France, et en oubliant les injures de l'Autriche. » — Enfin pour contre-balancer l'appel qui avoit été fait par l'auteur et les partisans de la motion à la générosité de la nation Française, M. *Windham*, avec non moins de vraisemblance que d'élévation, a montré de loin au gouvernement Français M. DE LA FAYETTE *allant, s'il étoit relâché, lever en France un nouvel étendard et y faire une contre-révolution* **. Il a répété que, *bien ou*

* Voyez *le Sun*.

** Sans doute par *reconnoissance* pour la coalition.

mal intentionné, M. DE LA FAYETTE avoit été un des premiers à attaquer en France l'ancien régime de 1400 ans. « Or ceux qui *commencent* les révolutions seront toujours à mes yeux les objets d'une réprobation irrémissible. Je pardonnerai sans peine aux hommes d'une classe inférieure, quels que soient les excès, les crimes, les horeurs où ils aient été précipités par leurs passions une fois ébranlées. Mais les hommes de rang, qui, ayant tout pour eux en abondance, veulent se mêler du sort des autres; qui, environnés de toutes les jouissances et tourmentés tout-au-plus par le *spleen* résultant de la satiété, donnent, ou par mélancolie, ou par ambition, ou par tout autre motif, le premier ébranlement à un gouvernement *quelconque* établi, ceux-là, n'importe quel but ils se sont proposé, doivent être exclus des droits de l'humanité. Loin de m'affliger de l'excès de leurs souffrances, je m'en réjouis, et *je me délecte en les voyant boire* JUSQU'A LA LIE *du calice d'amertume qu'ils ont préparé pour les lèvres des autres* *. Je m'oppose et à la motion et à l'amendement. »

* *He would not he sorry, indeed he would rejoice, to see such men* DRINK DEEP *of the cup of calamity which they had prepared for the lips of others....* et plus haut, *well or ill intentioned.* (Voyez le *Sun* 17 décembre 1796.)

Réplique de M. FOX.

Grand Dieu! quels discours, quels principes que ceux qui viennent d'être proférés dans une chambre du parlement Britannique! et par un homme qui s'est dit autrefois *l'ami de la liberté!* Qui pourroit retenir son indignation? Je ne parle pas seulement de cette misérable, de cette calomnieuse compilation, qui ressemble au travail d'un procureur gagé pour aller chercher, dans la vie d'un homme qu'on veut perdre, toutes les circonstances qu'il est possible d'envenimer et de noircir, de manière à composer de leur ensemble un crime capital; mais quel personnage si respectable, quel principe si sacré qu'il soit, est sorti pur et inoffensé de la discussion du très-honorable secrétaire de la guerre? Quelle diffamation pour l'Empereur! Pour l'Empereur que nous avons constamment montré jeune, sensible, abusé, et dont le secrétaire de la guerre veut absolument faire un homme déja vieilli dans la dissimulation et l'hypocrisie, ayant la candeur et la pitié sur les lèvres, tandis qu'il cache dans les replis de son ame un desir insatiable de vengeance, ou plutôt une soif de cruauté gratuite; car de quoi a-t-il à se venger sur LA FAYETTE et ses compagnons? Quelle diffamation pour

l'infortunée reine de France! Mon honorable ami (M. Sheridan) l'avoit offerte ce soir aux respects de la chambre, en la montrant livrée avec toute l'effusion de son cœur à un acte mémorable de bienfaisance ; et voilà que le secrétaire de la guerre veut nous faire voir en elle la femme la plus implacable dans les ressentimens les plus aveugles. Et à quelle époque, et avec quelle espèce de gens suppose-t-il donc que cette infortunée princesse distribuoit d'avance des supplices ? Et par quelle malveillance pour elle imagine-t-il que toute la tendresse de sa clémence eut été pour celui qui s'étoit montré le premier patron des premiers assassins, pour celui dont un mot si cruel a fait époque dans la révolution Française, tandis qu'elle eût précipité impitoyablement la hache, non pas de la loi, mais de la haine, sur LA FAYETTE, dont la voix avoit constamment plaidé, dont le bras avoit constamment défendu la cause de l'humanité, l'inviolabilité des personnes et celle des propriétés ? Ainsi d'après cette anecdote que je ne crois pas, que je ne veux pas croire pour l'honneur de la malheureuse reine de France, ceux qui avoient versé le sang humain à flots, pourvu qu'à une époque quelconque ils fussent revenus à la doctrine de l'obéissance passive, leur grace eût été assurée : mais l'homme qui avoit voulu poser des bornes au despotisme et assurer les droits de l'humanité,

sans un seul excès, sans une seule cruauté, en s'exposant au contraire à mille morts pour défendre les biens et les personnes, celui-là eût été marqué d'un crime irrémissible et dévoué à un supplice inévitable! Ainsi l'on nous dit aujourd'hui que l'Empereur venge l'injure de la reine de France : et LA FAYETTE, à qui cette reine a dû la vie le 6 octobre, (elle l'a dit publiquement le soir même) est enseveli et torturé dans les cachots d'*Olmutz*, tandis que ceux qui étoient coupables de l'assassinat du roi et de la reine sont sortis triomphans de cette même prison, après y avoir éprouvé toutes les douceurs que peut admettre une simple privation de liberté! Et *la Tour-Maubourg! Bureau de Puzy!* venge-t-on aussi sur eux l'injure de la reine de France? N'est-il pas certain au contraire que l'un d'eux étoit chéri, considéré par elle? N'avoit-elle pas une juste vénération pour les vertus de Made. DE LA FAYETTE, et de toute sa famille? Le devoir de respecter ses haines supposées est-il tel, qu'il doive faire passer par-dessus l'impiété d'outrager ses affections connues? Et sur quoi enfin repose toute cette supposition monstrueuse? Sur un propos privé, sur des *on dit* de coterie. Mais *on m'a dit* aussi à moi, que le très-honorable secrétaire de la guerre admiroit LA FAYETTE, lorsqu'il alla servir la cause Américaine : *on m'a dit* qu'il l'admiroit plus vivement

encore dans les commencemens de la révolution Française. *On m'a dit* qu'alors il avoit été le voir à Paris; *on m'a dit* que tout-au-plus le trouvoit-il assez exalté. *On m'a dit* qu'en quittant Paris il s'étoit chargé de plusieurs messages de LA FAYETTE pour les amis que ce général avoit en Angleterre. Et aujourd'hui le très-honorable secrétaire de la guerre se porte pour le dénonciateur impitoyable, pour l'ennemi acharné de ce même LA FAYETTE ! Il va cherchant à remuer contre lui toutes les passions cruelles et ignobles dont l'humanité peut avoir à rougir. Il dit à l'Angleterre : *Souvenez-vous de* LA FAYETTE *en Amérique*. Il dit à l'Empereur: *Votre tante est descendue au tombeau, haïssant* LA FAYETTE. Il imagine enfin de dire au diréctoire français : *Si* LA FAYETTE *est libre vous aurez une contre-révolution*. Eh ! quoi ! Déjà le très-honorable secrétaire de la guerre en est à ce point d'intimité, à cette tendre sollicitude pour les membres du dircetoire ! Il ne négocie pas seulement avec eux, il négocie pour eux ! Il recommande leurs intérêts, leur repos, leur stabilité, aux soins de l'Empereur ! Il faut au-moins saisir ce qu'il y a de consolant dans cette invocation inouie : il faut croire que le traité de paix est bien avancé, puisqu'un membre du cabinet Britannique se trouve déja tellement as-

socié de cœur et d'intérêt avec le directoire de la république française.

On a osé nous accuser d'être insensibles à la destinée de cette foule de malheureux qui remplissent, dit-on, nos rues, et que la révolution française a précipités dans l'abyme de la plus affreuse infortune. Je défie le très-honorable secrétaire de la guerre de citer une seule occasion où il ait été question de ces intéressantes victimes du malheur, et où ce côté de la chambre ne leur ait pas payé le tribut de compassion et de respect qui leur est dû. Il est vrai que nous ne leur avons pas exprimé notre intérêt à la manière du très-honorable secrétaire, en abusant de leur misère, en ne tenant aucun compte ni de leur vie ni de leur réputation, en les engageant par des promesses toujours trompeuses dans des entreprises toujours insensées, en les y forçant quelquefois par des ordres tyranniques, en les envoyant à la boucherie de *Quiberon*, en refusant même à leur mémoire l'accomplissement du dernier vœu qu'ils eussent formé en mourant. Mais chacun à sa manière de s'intéresser, de compâtir, de révérer; celle du très-honorable secrétaire de la guerre n'est pas la nôtre, et je lui retorquerai son adage latin : *De gustibus non disputandum*.

Mais j'arrive au trait le plus incroyable de cet

incroyable discours. « *Bien ou mal intentionné*, nous a dit le très-honorable secrétaire de la guerre; *bien ou mal intentionné*, M. DE LA FAYETTE a été un de ceux qui ont *commencé* la révolution française, et cette révolution, d'évènement en évènement, a produit tout ce que nous avons vu. *Bien ou mal intentionné*, M. DE LA FAYETTE ne peut pas être pardonné; *bien ou mal intentionné*, il doit être exclus des droits de l'humanité! Je me complais dans l'idée de ses maux; plus il souffrira, et plus je me réjouirai. »

Quoi! c'est l'auteur de l'expédition de *Quiberon* qui nous dit que les *intentions* n'y font rien! Quoi! c'est le promoteur le plus ardent, c'est le partisan le plus opiniâtre de la plus inutile, de la plus désastreuse, et de la plus sanglante des guerres, qui met en principe que l'homme qui, avec les *intentions* les plus pures, s'est trompé une fois au préjudice de l'humanité, doit être exclus sans retour des droits de l'humanité! Oh! je ne suis plus surpris que le chancelier de l'Echiquier fût si en peine de ce qu'alloit dire son très-honorable collègue, et si empressé de lui fermer la bouche.

Mais ce collègue a parlé, et ses principes sont désormais au grand jour. *Il ne faut jamais pardonner à ceux qui* COMMENCENT *les révolutions*; et cela dans le sens le plus absolu, sans distinction ni de circonstances ni de personnes. Quelque

corrompu, quelqu'intolérant, quelqu'oppressif, quelqu'ennemi des droits et du bonheur de l'humanité que soit un gouvernement; quelque vertueux, quelque modéré, quelque patriote, quelqu'humain que soit un réformateur; celui qui *commence* la réforme la plus juste doit être dévoué à la vengeance la plus irréconciliable. S'il vient après lui des hommes indignes de lui, qui ternissent par leurs excès la cause de la liberté, ceux-là peuvent être pardonnés: toute la haine de la révolution criminelle doit se porter sur celui qui a *commencé* une révolution vertueuse. Ainsi le très-honorable secrétaire de la guerre pardonne de tout son cœur à *Cromwel*, parce que *Cromwel* n'est venu qu'en second, qu'il a trouvé les choses préparées, et qu'il n'a fait que tourner les circonstances à son profit. Mais nos grands, nos illustres ancêtres, *Pym*, *Hampden*, le lord *Falkland*, le comte de *Bedfort*, tous ces personnages à qui nous sommes accoutumés à rendre des honneurs presque divins pour le bien qu'ils ont fait au genre humain et à leur patrie, pour les maux dont ils nous ont délivrés, pour le courage prudent, l'humanité généreuse, le noble désintéressement avec lequel ils ont poursuivi leurs desseins, voilà les hommes qui, suivant la doctrine de cette soirée, doivent être voués à une exécration éternelle. Jusqu'ici nous trouvions *Hume* assez sévère, lorsqu'il dit qu'*Hampden* est mort

au moment favorable pour sa gloire, parce que, s'il eût vécu quelques mois de plus, il alloit probablement découvrir le feu caché d'une violente ambition! Mais *Hume* va maintenant nous paroître bien doux, auprès du très-honorable secrétaire de la guerre. Selon ce dernier, les hommes qui ont noirci par leurs crimes la cause brillante de la liberté, ont été vertueux en comparaison de ceux qui vouloient seulement délivrer leur pays du poids des abus, des fléaux de la corruption et du joug de la tyrannie. *Cromwel*, *Harrisson*, *Bradshaw*, l'exécuteur masqué qui a fait tomber la tête de l'infortuné CHARLES I, voilà les objets de la tendre commisération et de l'indulgence éclairée du très-honorable secrétaire de la guerre. *Hampden*, *Bedford*, *Falkland* tué en combattant pour son Roi, voilà les *criminels* pour lesquels il ne trouve pas encore assez de haine dans son cœur, ni assez de supplices sur la terre. Le très-honorable secrétaire nous l'a dit positivement: Pour ces rois et pour ces ministres absolus, *Collot d'Herbois* est bien loin de mériter autant de haine et de vengeance que LA FAYETTE... Après m'être étonné d'abord de cette proposition, je commence à la concevoir. En effet, *Collot-d'Herbois* est un infame, est un monstre; LA FAYETTE est un grand caractère et un homme de bien. *Collot-d'Herbois* souille la liberté, il la rend haïssable par tous les crimes qu'il ose revê-

tir de son nom; LA FAYETTE l'honore, il la fait chérir par toutes les vertus dont il la montre environnée, par la noblesse de ses principes, par la pureté inaltérable de ses actions, par la sagesse et la force de son esprit, par la douceur, le désintéressement, la générosité de son ame. Oui, je le reconnois: d'après les nouveaux principes, c'est LA FAYETTE qui est dangereux, c'est lui qu'il faut haïr, et *le pauvre Collot d'Herbois* a droit à cet accent si tendre avec lequel on a sollicité pour lui l'intérêt de la chambre. Oui, je rends justice à la sincérité du très-honorable secrétaire de la guerre : il n'a rien feint, j'en suis sûr; le son de sa voix n'a été que l'expression de son ame, chaque fois qu'il a ou imploré la miséricorde pour *le pauvre Collot-d'Herbois* ou appellé de tous les coins de la terre la haine, la vengeance et la tyrannie pour exterminer le général LA FAYETTE, sa femme, ses enfans, ses compagnons, ses serviteurs.

Mais moi qui sens autrement, moi qui suis encore ce que j'ai toujours été, moi qui vivrai et mourrai l'ami de l'ordre, mais de la liberté, l'ennemi de l'anarchie, mais de la servitude, je n'ai pas cru qu'il me fût permis de garder le silence après de tels outrages, après de tels blasphêmes, vomis dans l'enceinte d'un Parlement anglais, contre l'innocence et la vérité, contre les droits et le bonheur de l'espèce humaine, contre les

principes de notre glorieuse révolution, enfin contre la mémoire sacrée de nos illustres ancêtres, de ces hommes dont la sagesse, les vertus et les bienfaits seront révérés et bénis par le peuple Anglais, jusqu'à sa dernière génération.

M. DUNDAS, secrétaire d'état, a remercié le très-honorable secrétaire de la guerre de tout ce qu'il venoit de lui apprendre dans la soirée, et a dit qu'il n'en avoit jamais tant su. Il avouoit qu'il s'étoit d'abord senti ému par le discours du très-honorable général qui avoit présenté la motion : il étoit impossible en effet de la produire avec plus d'éloquence, plus de sensibilité, et cependant plus de mesure et plus de noblesse. Mais la tournure que le débat avoit prise ensuite avoit effacé cette impression ; et sans entrer dans le fonds de la question, M. *Dundas* déclaroit qu'il refuseroit son suffrage à la motion, uniquement parce que les discours par lesquels on l'avoit soutenue devoient aller à *Vienne*, et qu'adopter la motion seroit avouer les discours. M. *Dundas* a ensuite tourné en ridicule la sensibilité compatissante de *son honorable ami* (M. Wilberforce) qui avoit proposé l'amendement. « Tout le monde connoît son bon cœur. On sait que s'il y a une histoire d'infortune à raconter, c'est à lui qu'il faut la porter. Il n'y a pas une douleur dans le monde dont il ne se

sente blessé. Mais pourquoi ne pas garder toute cette bonté pour lui seul ? pourquoi venir la répandre dans une chambre des communes ? que ne se borne-t-il à des actes de charité, en laissant sa main gauche ignorer ce que fait sa main droite ? où a-t-il pris que la chambre des communes étoit faite pour recevoir les complaintes de son humanité, et pour devenir l'instrument de ses bonnes œuvres ? à quel propos est-il venu offrir un amendement que nous ne lui demandions pas, et dont messieurs de l'Opposition se sont bien vîte emparé, pour ramasser tout ce qu'il y a *d'humanité éparpillée qui traîne* * dans la chambre ? etc. etc. » — M. Dundas s'opposoit donc à l'amendement de son honorable ami, non moins qu'à la motion du général. Une adresse à présenter de la part de la chambre des communes, une faveur à demander à une tête couronnée, tout cela n'étoit pas une affaire simple. L'empereur ne pouvoit-il pas répondre : *Des raisons politiques, que j'ai besoin de cacher, ne me permettent pas de faire ce que vous desirez ?* Alors quel seroit le dernier résultat ? que S. M. auroit fait une demande et essuyé un refus : belle position à se ménager ! « Enfin l'Empereur est un de nos plus fidèles, de nos plus

* *Straggling humnity.* C'est une expression bien difficile à rendre. On dit *straggling soldiers*, des soldats *éparpillés*, *traîneurs*, qui *ne marchent pas avec le gros de la troupe.*

actifs et de nos plus zélés alliés : Pourquoi risquer de changer sa disposition, en lui donnant l'idée qu'il a perdu quelque chose dans l'estime de ce pays? Pour toutes ces raisons, et sans avoir prononcé, ni indiqué une seule fois le nom de LA FAYETTE, M. *Dundas* a voté contre la motion et contre l'amendement.

M. JEKYLL a répondu à M. *Dundas*. Il a conseillé au très-honorable secrétaire d'Etat, puisqu'il avoit tant différé à s'instruire des premiers évènemens de la révolution française, de remettre encore son instruction à un autre moment, et sur-tout d'oublier bien soigneusement tout ce que lui avoit *appris* ce soir le très-honorable secrétaire de la guerre, parce qu'il vaut mieux ne pas savoir que mal savoir, et que, soit dans les principes, soit dans les faits, à peine M. *Windham* avoit-il daigné dire un mot qui approchât de la justesse et de la vérité. M. *Jekyll* trouvoit que M. *Dundas* avoit fait un singulier compliment au *gros* de la chambre, en disant que *l'humanité* y étoit *éparpillée*. Au reste si la chambre des communes n'étoit pas faite pour recevoir les complaintes de l'humanité, elle étoit encore moins faite pour s'en mocquer, et pour tourner en ridicule toutes les vertus qui honorent et qui consolent le genre humain. M. *Dundas* avoit dit qu'il voteroit *contre* la motion, uniquement d'après

les discours par lesquels on l'avoit appuyée : M. *Jekyll* déclaroit qu'il se croiroit obligé de voter *pour*, ne fût-ce qu'en raison des discours par lesquels on l'avoit combattue ; car il ne connoissoit rien de si injurieux pour *le plus fidèle des alliés* de la Grande-Bretagne, que l'apologie qui avoit été produite aujourd'hui pour lui dans les communes Britanniques ; et la chambre, en l'adoptant, choisiroit la plus grande marque de mésestime qu'elle pût donner à son allié. Après avoir ajouté à ces argumens quelques hommages pour le général LA FAYETTE, sa famille, ses compagnons et leur généreux défenseur, M. *Jekyll* a voté pour l'amendement de M. *Wilberforce*, qu'avoit adopté le général *Fitzpatrick*.

LE GÉNÉRAL FITZPATRICK a repris la parole. Il a résumé tout le débat, réfuté toutes les objections, et vengé le caractère personnel de M. DE LA FAYETTE, de toutes les imputations accumulées contre lui par M. *Windham*. Il a prouvé que le très-honorable secrétaire de la guerre ne faisoit que répéter des allégations vingt fois détruites, en y ajoutant seulement une confusion de circonstances, de personnages et d'époques, qui montroit que le très-honorable secrétaire ne savoit pas un mot de tout ce qu'il disoit. « Dans le fait ce discours si long, si travaillé, et que le très-honorable secrétaire avoit été si impatient de débiter, n'avoit été autre chose

qu'une diatribe contre la glorieuse révolution de 1688, une imprécation continuelle contre l'humanité, une insulte féroce au malheur, et la plus violente philippique, sortie cependant de la bouche d'un *ami*, contre le chancelier de l'Echiquier et contre la sensibilité que ce ministre avoit montrée dans cette occasion. On pouvoit juger de ce qu'étoit le très-honorable secrétaire pour les objets de sa haine, quand on le voyoit châtier ainsi ses *amis*, pour avoir osé compatir à des douleurs et à des tourmens, dont le très-honorable secrétaire avoit dit franchement à la chambre qu'il faisoit ses délices. » Au propos haineux et controuvé qu'on avoit prêté à l'infortunée reine de France, le général FITZPATRICK a opposé le discours notoire qu'avoient tenu le roi et la reine de France, après être entrés au château des Thuileries, le soir du 6 octobre 1789: *Nous devons la vie à M. de la Fayette*. Le général a ajouté qu'il s'étoit abstenu de toute réflexion sur la feue reine de France, relativement aux faits liés avec la présente motion, et que peut-être, à part même l'intérêt de la motion, le très-honorable secrétaire de la guerre auroit été plus généreux et plus prudent en se prescrivant la même règle. Le général a encore rassemblé sous un seul point de vue les malheurs de M. DE LA FAYETTE et de sa famille. Il a rappelé avec quelque détail ses deux

compagnons ; M. *Bureau-de-Puzy*, appelé par M. *Mallet-du-Pan un homme estimable et irréprochable*; encore dans la fleur de la jeunesse, et cependant à demi perclus par l'humidité de son cachot ; époux d'une jeune femme désolée, avec laquelle il n'étoit marié que depuis quelques mois, quand il a été emprisonné ; père d'un enfant qu'il n'a pu entrevoir : — M. *de la Tour-Maubourg*, homme cité de tous temps en France pour sa loyauté, son courage et son dévouement en amitié ; homme âgé de 40 *ans*, et à qui un de ses satellites en donnoit *soixante*, tant cette captivité barbare attaque les sources de la vie ! ayant aussi une femme et huit enfans dans la désolation ; ayant une sœur chérie, qui avoit pu s'enfermer avec lui à Magdebourg et à Neisse, et qui, arrivée à Vienne pour solliciter la même faveur, avoit reçu l'ordre ministériel d'en sortir dans 24 heures. Tels étoient les droits et les malheurs que le général recommandoit encore avec confiance à l'humanité et à la générosité de la Chambre : mais il devoit répéter, en finissant, qu'un double motif l'avoit animé dans la motion qu'il faisoit ; d'abord le malheur à secourir, mais aussi l'honneur britannique à venger.

On a pris les voix à minuit.

Il y a eu *pour* la motion du général FITZPATRICK, amendée par M. Wilberforce . . . . 52 voix,
Contre 132

Majorité contre la motion . . 80

LE sur-lendemain on a lu dans un papier ministériel le paragraphe suivant, que tous les *papiers* ont copié :

« Le discours du général FITZPATRICK a été un vrai chef-d'œuvre de l'éloquence la plus pure et la plus classique. Depuis vingt ans que nous suivons assiduement les débats des *communes*, nous ne nous rappelons pas avoir entendu un discours si persuasif, ni si électrique. L'impression a été si frappante et si manifeste, les affections et la sympathie de la chambre ont été si puissamment émues par la simplicité et le pathétique de l'orateur, que M. PITT, entraîné lui-même, a payé un tribut complet à l'éloquent défenseur de l'humanité. Non-seulement il lui a rendu personnellement tous les hommages qu'il méritoit, mais il a embrassé *de fait*, quoiqu'avec une *forme* différente, l'objet que s'étoit proposé le général, puisqu'il a déclaré solemnel-

lement qu'il n'avoit aucune part à la détention de LA FAYETTE et de ses compagnons, et qu'il feroit savoir au cabinet d'Autriche que le gouvernement de la Grande-Bretagne ne participoit même pas au desir de voir cette détention prolongée. De tous les côtés de la chambre le général FITZPATRICK a recu les complimens les plus flateurs. Mais sa plus douce récompense a dû être la déclaration de M. PITT. Faite dans un tel lieu et avec une telle solemnité, elle renferme implicitement une déclaration de SA MAJESTÉ elle-même, et donne lieu d'espérer la fin d'une si cruelle oppression. »

FIN.